

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

OCTOBRE 1746.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur de  
Sa Majesté l'Impératrice Reine de Hongrie  
& de Bohême.

---

M. D C C. XLVI.

*Avec Privilege de feu Sa Majesté Impériale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. n les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 43. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. part. in 89. nouv. édit. revûc par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliotheque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à présent 34. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliotheque Germanique à présent 45. vol.

233

# LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou, Recueil Historique & Politique  
sur les matieres du tems.

Octobre 1746.

A R T I C L E P R E M I E R.

*Contenant quelques nouvelles de Littérature.*

I. **N**UL siècle n'a donné à la République des Lettres plus d'ouvrages excellens que le nôtre, sur toutes matieres. Les Journaux consacrés uniquement à en faire l'analyse de mois en mois, peuvent à peine y suffire. Il faut souvent qu'ils se contentent de les annoncer. Le public curieux & savant y a son recours, & c'en est assez pour se contenter de rapporter de tems en tems dans les nôtres, non ce qui échappe à ceux-là en fait de Littérature, mais ce qui peut mériter d'être également présenté à nos Lecteurs.

Nous leur annonçons ici un trésor de richesses curieuses, amassées avec beaucoup d'application & de travail. C'est un Livre dans lequel la solidité & la science se trouvent par tout avec choix, & sans aucune affectation d'érudition non nécessaire ; qui amuse & instruit en même-tems les plus habiles, & qui est d'une grande utilité

I.  
*Essai sur  
les Monno-  
yes.*

Q 2                    pour

pour les Financiers, les Négocians, les Magistrats, les particuliers mêmes qui veulent gouverner leurs biens avec une loüable & sage économie. C'est un *Essai sur les Monnoyes, ou Réflexions sur le raport entre l'Argent & les Denrées*, qui vient d'être imprimé à Paris en 220. pages in 4°. pour le corps de l'ouvrage, & 188. pages pour les variations du prix des choses, sans compter l'Avertissement & les Notions préliminaires. Le Public en a l'obligation à Mr. Dupré de St. Maur, Maître des Comptes à Paris.

Il s'est proposé de déterminer combien on donne aujourd'hui de poids d'argent plus qu'on en donnoit il y a quatre ou cinq siècles, pour la même quantité des mêmes marchandises. Voilà le terme où il veut parvenir, & dans les divers chemins qu'il s'est ouverts, il rencontre, pour ainsi dire, sur sa route bien des problèmes à résoudre, & il s'en acquitte avec succès.

Voici quelques Notions préliminaires. L'argent est une marchandise à peu près également recherchée en tout tems & en tout lieu, mais qui, selon qu'elle est plus ou moins abondante, hausse ou baisse dans l'estime des hommes, comme le blé, le vin &c. Ainsi les constitutions ne sauroient être toujours sur le même pied: cependant il est nécessaire de resserrer dans de certaines bornes l'intérêt de l'argent, tant afin que les Cours de Justice puissent régler les dédommagemens en diverses rencontres, que pour défendre la jeunesse & l'indigence contre la ruse & l'avidité des Usuriers.

L'intérêt de l'argent hausse, lorsque la quantité des especes d'un Royaume ne suffit pas aux dettes que les habitans ont contractées, & qu'elle  
n'est

n'est pas assez considérable pour l'étendue de leur commerce quand les especes ne circulent pas, ou qu'elles subissent une diminution considérable de leur numéraire : ce même intérêt baisse par les raisons opposées.

L'intérêt de l'argent est relatif à la quantité des especes d'un Royaume, comparée à sa dépense générale. On le prouve d'une manière sensible.

On peut dire que la circulation de l'argent conserve toujours à peu près la même vitesse qu'autrefois, parce que le luxe a quadruplé la dépense par l'introduction des glaces, des ameublemens, & d'une infinité de choses inconnues dans les siècles où l'argent étoit plus rare.

Le prix de chaque chose est déterminé par la quantité d'argent destinée dans un Royaume au commerce particulier de cette espèce de marchandise.

Depuis la découverte des Indes il y a dix fois plus d'argent dans le monde qu'il n'y en avoit alors ; il vaut ainsi neuf dixièmes de moins ; c'est-à-dire, qu'on achete aujourd'hui la même quantité de la même marchandise dix fois plus qu'on ne faisoit il y a 200. ans.

En considérant l'argent comme matière, on en donne aujourd'hui trois ou quatre fois plus en poids, qu'on n'en donnoit en France du tems de Saint Louis. Si on le considère par rapport au numéraire, il faudra peut-être depuis l'an 1130. augmenter de un à vingt-trois la valeur numéraire pour former le même poids d'argent qu'exprimoit une certaine somme d'alors. Un titre de 1130. semble fixer à la valeur du marc d'argent fin monnoyé à 48. sols, il

vaut aujourd'hui 54. livres 6. sols; c'est à peu près 23. fois plus qu'en 1130.

Si l'on compare le numéraire qui formoit autrefois le prix des choses, vis-à-vis du prix qu'on les payeroit aujourd'hui, il faudra l'augmenter en certains tems de 1. à 60. & jusqu'à 72. depuis le commencement de la Monarchie Françoisse. Un exemple qu'on peut voir dans le Livre en fait la preuve.

La circulation est essentielle au bien d'un Etat: mais il ne faut pas lui attribuer plus de vertu qu'elle n'en a. Elle ne multiplie point les espèces, & souvent elle n'a d'autre mérite, que celui de solder les comptes entre les particuliers.

Quelques-uns veulent que le luxe soit utile à un Royaume; s'ils entendent par le luxe une dépense bien réglée, ils ont raison.

Les Royaumes qui possèdent des mines sont moins peuplés que ceux qui s'adonnent au commerce, le travail attaché à l'exploitation des mines, occupant une infinité de personnes dont il abrège considérablement les jours.

Deux Métaux différens comme l'or & l'argent, ne peuvent pas être ensemble la mesure du commerce d'un Pays, parce qu'une mesure doit être invariable, & doit avoir les mêmes rapports dans toutes ses parties, au lieu que la proportion entre l'or & l'argent change quelquefois. C'est pourquoi il faut regarder l'argent seul comme l'unique mesure du commerce.

La marque du Prince n'augmente point en Angleterre la valeur d'une *quantité d'argent*; au contraire elle la diminue un peu, parce qu'il est défendu de *sortir* l'argent monnoyé & que celui qui a des matieres les peut convertir en monnoye sans aucun frais, ou les envoyer hors du Royaume: enforte

enforte que l'argent non monnoyé a un avantage sur l'argent monnoyé.

Comme les constitutions courent de plus grands hazards que les terres, le produit de l'argent doit être un peu plus fort. Mais venons au corps de l'Ouvrage. On y trouvera des preuves très-recherchées & très-solides de ce qu'on a avancé comme des Notions, quoique de celles-ci nous n'ayons donné qu'une partie, pour ne pas trop nous étendre.

L'argent étant devenu beaucoup plus commun qu'auparavant en Europe, depuis la découverte du nouveau monde, on comprend sans peine qu'on en donne plus aujourd'hui qu'il ya quatre ou cinq siècles pour les mêmes choses: mais combien en donne-t-on plus qu'on en donnoit? C'est ce que l'Auteur approfondit; & cette connoissance qui peut servir à éclaircir plusieurs points de l'Antiquité, sera encore très-utile pour le bon ordre des Finances.

On développe d'abord le principe de Mr. Locke, qui tiendra lieu de fil dans un labyrinthe où toutes les routes se croisent & se confondent sans cesse. Le docte Anglois prétend que le prix des choses est relatif à leur consommation & à la quantité d'argent destinée dans un Royaume à chaque branche du commerce. Mr. Dupré fait une supposition où il montre comment le blé augmente ou diminue de prix par l'inégalité des récoltes, pendant le cours de dix années, & comment il monte quelquefois à un prix très-haut, tandis qu'une augmentation considérable de récolte ne le fait pas baisser, à beaucoup près autant que la diminution de récolte l'avoit fait monter. On découvre en même-tems que la même Intelligence qui créa tout avec  
nombre

nombre & mesure, balança dès le moment de la création les productions nécessaires à la conservation de la vie des hommes, avec les générations à naître; & que dans une longue révolution d'années, les fruits de la terre, assujettis en apparence aux caprices des élémens & des saisons, mais au fond réglés par un sage dispensateur, nous fournissent exactement de quoi faire une consommation toujours égale. Les bonnes années viennent seulement au secours des mauvaises qui dévorent les autres.

On lira volontiers les réflexions suivantes, qui demandent moins d'attention de la part des Lecteurs. Mr. de Vauban dit que la France dans les bonnes années a de quoi nourrir ses Habitans l'espace de 18. mois: Ce qui n'est pas contraire à la supposition de Mr. Dupré. Quelques-uns avec moins de vraisemblance vont jusqu'à 3. ans. Qu'éferions-nous, dit-il, de nôtre superflu? L'Allemagne, l'Angleterre & la Sicile ont beaucoup plus de blé qu'il ne leur en faut. L'Angleterre donne une récompense à ceux qui font sortir des grains, lorsqu'ils n'excèdent pas certain prix. L'Afrique & la Sicile nourrissent une partie de la Provence. La Turquie, la Pologne, le Danemarck & la Suede ont amplement leur provision. L'Italie & l'Espagne n'ont pas par proportion autant de peuple que de grains; la Hollande ne recueille guères que le tiers des blés qu'elle consume, mais elle tire de divers pays le surplus. Il n'y a pas dans les Colonies Françoises, Espagnoles, Angloises, plus de deux millions d'hommes vivant de pain de froment. Nous ne portons point de blé à la Chyne ni au Mogol. Que deviendroient donc nos grains, si nous recueillions communément du blé pour trois ans,

ou



ou même pour dix-huit mois ? Y auroit-t-il jamais aucune cherté ?

Supposons l'arpent carré de dix perches en longueur, sur dix perches en largeur, chaque perche de vingt-deux pieds. Donnons à la lieüe carrée trois mille six cents arpens carrés. Dans son état présent, la France avec la Lorraine, réduite au carré, sur la Carte de Mr. de Lisle, n'a pas en longueur cent soixante-quinze lieües, & en largeur cent cinquante lieües, de deux mille cinq cents toises chacune ; ainsi elle ne contient pas vingt-six mille deux cents cinquante de ces mêmes lieües carrées, ou quatre-vingt-quatorze millions cinq cents mille arpens carrés. Prenons-en un tiers pour les Rivières, Chemins, Villes, Villages, Jardins, Chanvres, Prés, & tous les grains qui ne servent pas à la nourriture des hommes ; un tiers pour les Bois, Landes, Rochers, Bruyères, Marécages & Terres incultes. Il n'y aura plus que trente-deux millions d'arpens de terres labourables. Cependant l'Auteur, pour la commodité du calcul, a supposé, comme il en a averti, quinze cents mille arpens carrés plus qu'il n'y a ; & dans la même vüe, il ajoute encore un million d'arpens carrés aux trente-deux millions, pour diviser la somme totale en trois tiers. Un tiers, c'est-à-dire, onze millions d'arpens carrés est en blé, un tiers en avoine, & le dernier tiers repose. Chaque arpent, l'un dans l'autre, rend en blé quatre septiers, mesure de Paris, ce qui fera quarante-quatre millions de septiers, d'où il faut retrancher environ sept millions de septiers pour les semences : Il ne reste donc que trente-sept millions de septiers pour la nourriture des hommes. Assignant à chacun trois septiers de blé pour sa subsistance

distance pendant une année , la France ne pourra nourrir qu'entre douze ou treize millions : d'où l'Auteur conclut que la France n'a guères en grains que le nécessaire , & que le peuple n'est pas aussi nombreux qu'on se l'imagine. Selon lui , si la supposition est fautive en quelque chose , du moins elle ne sauroit s'éloigner beaucoup de la vérité.

Ce n'est pas pour contredire , mais uniquement pour être instruits , qu'on met ici ce qui paroît embarrassant dans cette méthode. On assigne à chacun trois septiers , mesure de Paris. Le septier est estimé communément peser deux cens quarante livres , & par conséquent les trois septiers pesent sept cens vingt livres.

La raison est supposée égale chaque jour pour les enfans , comme pour les hommes faits : elle paroît trop forte pour les enfans , du moins jusqu'à l'âge de trois ou quatre ans ; & voilà d'abord une épargne considérable. D'ailleurs les personnes qui vivent dans l'abondance , ou même à leur aise , ne mangent pas à beaucoup près ce qui leur est assigné : c'est encore un article qui mérite attention. De plus il y a des Provinces abondantes en blé , où les Paysans ne vivent que de blé noir , & d'autres Provinces qui se trouvant à portée de recevoir une grande quantité de ris des Erats voisins , en font un grand usage. Les grains qui sont tirés des Pays étrangers pour la Provence & autres lieux , doivent aussi être comptés , quoiqu'ils ne soient pas crus de la France. Dès qu'ils contribuent à la nourriture , c'est comme s'ils y avoient été cuëillis : autrement la Hollande n'auroit que le tiers des Habitans qu'on y connoît , puisqu'elle tire du Nord ou d'ailleurs les deux tiers des grains dont elle a  
 besoin.

besoin. Il semble que tout ce qu'on vient de dire pourroit contribuer à augmenter considérablement le nombre des Sujets de la France. Dans le calcul des Habitans de Paris, on a eu égard à quelques-uns de ces articles. Du reste si l'Auteur par sa méthode a diminué le peuple de ce Royaume, il a de quoi se consoler par la diminution qu'il met aussi dans les autres Etats par le même calcul. Réduisant l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande au quarré, il ne leur passe que cinq millions quatre cens douze mil e Habitans. Par la même réduction au quarré, il ne compte dans l'Allemagne, la Prusse & la Hongrie, prises ensemble, que dix-huit millions d'Habitans; & la Chine, cet Empire si vaste & si peuplé, n'en a que soixante-douze millions.

Ce que nous venons de dire est une espèce de digression amusante; mais le principal but de l'Auteur, c'est de déterminer combien plus d'argent on donne aujourd'hui pour acheter telle quantité de telle marchandise, qu'on en donnoit il y a quatre ou cinq siècles, & c'est où il faut revenir.

Pour exécuter ce projet, il a été nécessaire de rechercher ce que le septier se vendoit en divers tems très-éloignés les uns des autres, & ce que le marc d'argent fin étoit alors estimé. M. Dupré montre en ces recherches une capacité singulière & une grande étendue de connoissances. Il est à craindre qu'il n'en ait trop pour bien des gens. Il ne nous est pas permis de le suivre pas à pas: nous excéderions la mesure de nos feuilles. Nous nous bornerons donc à dire qu'il se trouve que du tems de Budée, le septier de blé valoît vingt-cinq sols, qui ne contenoient *en poids d'argent* que le tiers de ce qu'on le paye aujourd'hui  
comme

communément : ce qui surprend le plus, c'est que cette proportion paroît s'être établie dans l'espace d'environ cinquante ans.

En 1523, qui est le terme le plus éloigné que l'Auteur ait pû trouver, la Taille montoit sur la Généralité de Paris à un million quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-dix-neuf livres dix-huit sols sept deniers ; & en 1743. elle montoit sur la même Généralité à cinq millions sept cens vingt-quatre mille six cens trente-huit livres.

La Capitation, qui ne se payoit pas en 1523, produisit en 1743. un million sept cens quarante mille deux cens soixante-onze livres, sans y comprendre celle de Paris ; & si l'on considère l'augmentation des Aides & de la Gabelle, les impositions auront décuplé, quoique la valeur des espèces depuis 1523. jusqu'à présent, ne soit montée que d'un à trois & demi ; car le marc d'argent qui produisoit environ quinze livres en 1523, ne produiroit aujourd'hui que cinquante-quatre livres six sols &c.

Il suit de cette observation ( & que ceci soit dit particulièrement pour la France ) 1°. Que les subsides augmentant avec les nécessités de l'Etat, peuvent obliger les particuliers à donner des mêmes choses, *trois fois plus du poids d'argent* qu'on n'en donnoit en 1523. 2°. Que la plus grande partie des charges de l'Etat tombe réellement sur ceux qui ont leur bien en rentes, quoiqu'ils ne paroissent y contribuer en rien, lorsqu'ils demeurent dans des Villes qui ne sont pas taillables, ou que par quelque autre titre ils sont exemts de ce subside. On n'en doutera pas, si l'on considère que le Propriétaire & le Fermier sont à peu près dans le même état,  
( lorsqu'on

( lorsqu'on suppose les Tailles augmentées jusqu'à cinquante-quatre millions de livres ) qu'elles étoient quand elles montoient seulement à deux millions cinq cens mille livres , parce que le loiage de l'arpent est monté de seize sols huit deniers à treize livres , & le prix du septier de blé de vingt-cinq sols à quinze ou dix-huit livres. Ce sont donc ceux qui achètent les denrées sur qui tombe proprement l'augmentation de la Taille & l'excès du poids d'argent au-dessus du poids qu'on les achetoit autrefois.

On revient ici un peu sur ses pas , pour ne pas omettre ce que l'Auteur pense du nombre des Habitans de Paris. Supposant toujours trois septiers par an pour chaque personne , les quatre-vingt-deux mille muids de blé , qui , suivant le témoignage des gens les plus instruits , entrent chaque année dans Paris pour la subsistance du peuple , ne pourroient nourrir que trois cens vingt-huit mille personnes. Si l'on veut que les Habitans de cette Ville mangent moins de pain que ceux de la campagne , & qu'on réduise la consommation annuelle des premiers à deux septiers par tête , il n'y auroit dans Paris que quatre cens quatre-vingt-douze mille âmes , sans comprendre les enfans au-dessous de trois ans , quoiqu'ils mangent de la bouillie , ni les malades , & sans avoir égard d'un autre côté à ce que les Brasseurs , quelques autres métiers & quelques animaux en consomment. On n'oublie pas ici que les Boulangers de la Banlieüe achètent à la Halle une partie du blé qu'ils emploient dans les Villages voisins , ni la multitude de gens de la campagne qui apportent des légumes , des fruits , & autres marchandises à la Ville , & qui subsistent , pendant qu'ils y sont ,  
du

du blé qu'on y fait entrer annuellement. Cet article est important : il est vrai que plusieurs personnes abandonnent la Ville pour aller passer l'Automne à la campagne, mais leur nombre peut être compensé par les gens qui y viennent de toutes les Provinces, pour leurs affaires ou pour leur plaisir. Ces sortes de transmigrations empêchent que cette méthode, quoique bonne & commode, n'ait toute l'exactitude qu'on voudroit : c'est ce qui a déterminé l'Auteur à tenter une autre voye ; mais quoique par cette seconde méthode, il trouve plus de monde dans Paris que par la première, il demeure néanmoins convaincu qu'il n'y a pas six cens mille ames dans cette Capitale, en comptant même les enfans qui viennent de naître.

M. Dupré a eu occasion d'étendre ses recherches sur les Monnoyes, & sur quelques manieres de compter des Anciens, & il a donné sur ce point de nouvelles preuves de sa sagacité. Il croiroit volontiers que les mots de *deniers*, de *sesterce*, de *talent*, de *mine*, de *livre*, de *dragme* & de *sicle*, pourroient bien avoir eu autrefois plusieurs significations, comme ceux de *denier*, de *livre*, de *grain*, en ont plusieurs parmi nous. Il diroit volontiers de plusieurs passages obscurs des *discours contre Verrés*, sur quoi Budée s'est fondé, ce que Cicéron disoit lui-même à son ami Atticus du Livre de Scrapion : *Cela soit dit entre nous, je n'en comprends pas la milliême partie.*

Il faut rabattre infiniment de l'estimation que les Modernes font du talent, dont, si on le prend pour valeur numéraire, comme il est souvent pris, il n'est pas plus possible de fixer le poids pour tous les tems, que de fixer celui de *livre*, de *sol*, du *denier*. Si l'on

ne se met dans ce point de vûë, on trouvera que l'or & l'argent se seront autrefois prodigués comme la chose la plus vile, & on sera forcé d'admettre pour vrais, des faits qui n'ont rien de vraisemblable. Estimant comme Mr. Rollin a fait après quelques autres, le talent Attique trois mille livres de France, Philippe, Roi de Macédoine, Prince très-politique, & dont le Royaume n'étoit pas riche alors, aura acheté treize mille écus un cheval, que les Souverains les plus opulens n'acheteront point aujourd'hui à pareil prix : La dépense du tombeau d'Ephestion, sous Alexandre, aura monté à trente-six millions : Harpalus, Gouverneur de Babylone pour Alexandre, auroit eu une coupe d'or pesant douze cens livres; il auroit fallu une machine pour la remuer. On ramasseroit aisément cent autres traits, aussi incroyables. N'est-il pas plus naturel de croire que les treize talens payés pour Bucephale, étoient treize pièces d'une certaine valeur, qui n'étoit rien moins qu'excessive, & tout le reste à proportion ? Ce qui a trompé les Ecrivains qui ont travaillé sur les anciennes monnoyes, & ce qui trompe encore tous les jours les Traducteurs qui n'ont pas de coutume d'y regarder de si près; c'est qu'ils ont pris *mille auri pondo* ou *argenti* pour *mille livres pesant d'or* ou *d'argent*, ce qui les oblige de dévorer mille absurdités, qu'on a plus de peine à digérer qu'à porter mille livres pesant d'or. Toutes ces difficultés s'évanouissent en prenant le *pondo* des Anciens pour une certaine portion de la livre numéraire. A la faveur de ce système, l'Auteur n'est point embarrassé, ni de la Couronne du Roi des Ammonites qui pesoit un talent d'or, ni de la chevelure d'Absalom qui pesoit

soit deux cens sicles, poids du Roi. Cette Couronne ne pesoit pas soixante livres, & la chevelure d'Absalom ne pesoit pas deux cens onces, puisque les plus fortes chevelures, ce sont celles des femmes, ne pesent guères que quinze à seize onces. En prenant le mot de sicle pour une valeur numéraire, comme on a fait du festerce, toutes les difficultés disparoissent. On réduit ici la chevelure d'Absalom à huit onces & un tiers. Il semble que ce soit trop peu, elle n'auroit eu rien de bien remarquable; mais il est aisé de donner plus de valeur au sicle pris pour valeur numéraire, & on est maître de s'arrêter à celle qui rendra plus vraisemblable les explications faites en conséquence.

Le reste de l'Ouvrage n'est ni moins savant, ni moins utile. Après tant d'Auteurs qui ont écrit sur les Monnoyes, il sembloit que la matiere étoit épuisée. Mais à peine la carriere est-elle ouverte. Mr. Dupré s'exprime ainsi. Il est bien capable d'en juger. On n'a pas dédaigné de le copier ici, comme d'autres Journalistes ont fait, pour l'instruction du public.

---

L'Ombre est le mot de la dernière Enigme.

### E N I G M E.

**P**our rendre un lieu secret on m'en ouvre l'entrée :  
 Tout le monde me voit & je n'ai point de corps ;  
 Et du fonds de l'abîme où descendent les morts,  
 Je m'éleve souvent à la voute azurée.

Comme il plait au Soleil, je change de contrée ;  
 Tandis qu'à me chasser rendent tous ses efforts :  
 Des lieux où je regnois il me jette dehors,  
 Et ne me laisse point de retraite assurée.



De ce Roi des saisons l'incomparable sœur,  
Dans son plus grand éclat redoute ma noirceur,  
Qui donne à ses beautés une atteinte mortelle.

l'embrasse l'Univers de l'un à l'autre bout ;  
J'aime tant les humains que je les suis par-tout.  
Mon sort veut que leurs yeux ne me trouvent point  
belle.

## ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en  
ITALIE depuis le mois dernier.

LE passage du Pô par le Roi de Sardaigne exé-  
cuté le 2. Août, avec toutes les suites qu'il  
pouvoit s'en promettre ; la Bataille de *Rotto-  
Freddo*, la retraite de l'Armée Espagnole & Fran-  
çoise sous *Tortone*, & de-là dans l'Erat de *Genes*,  
font ce qui est à rapporter succinctement dans le  
commencement de cet Article : Car ce qui a pré-  
cédé le coup donné le 10. Août, s'est réduit  
d'un côté à abandonner la droite de *Lambro*,  
pour se couvrir de la gauche de cette riviere,  
après avoir rompu les ponts qu'on y avoit éra-  
blis ; de l'autre à y en jeter pour la passer &  
obliger ses ennemis à se retirer de *Lodi*, ce qui  
eut lieu le 8. Août, pendant que S. M. Sardaignoise  
qui passa aussi le *Lambro* avec le reste de son Ar-  
mée, fit prendre le parti au Comte de Gages &  
au Maréchal de Maillebois de se replier sur *Plai-  
sance*, & de faire entrer leurs troupes dans des  
retranchemens dont cette Place étoit couverte  
sur la gauche du Pô. Le Roi, pour profiter de  
ces avantages, avoit fait passer des détachemens

I.  
*Opérations  
des Armées.*

long de l'*Adda*, & de la lisière du *Cremafc*, afin d'empêcher l'Armée ennemie de continuer à tirer des subsistances de l'État de *Venise*. Et telles furent les mesures prises par S. M. & concertées avec les Généraux de *Botta* & de *Brouse* commandans l'Armée Impériale Autrichienne pour se préparer à l'action qui se passa le 10. Voici des relations de cette action plus détaillées que celle qui fut donnée dans nos mémoires du mois passé.

II.  
Relation  
par les Gé-  
néraux Au-  
trichiens de  
la Bataille  
de *Rotto-  
Fredde*.

» On ne sçut pas plutôt que l'Armée des trois  
» Couronnés avoit passé le *Pô* au moyen de  
» trois ponts qu'il lui réussit d'y jeter, non-  
» obstant des dispositions de nôtre part qui ten-  
» doient à la détourner de ce dessein, que la réso-  
» lution fut prise de décamper à minuit pour  
» aller à sa rencontre, & que le corps peu nom-  
» breux du Général *Nadasty* seroit renforcé de  
» deux Bataillons l'un de *Hagenbach*, l'autre  
» de *Stahrenberg* & de cent Chevaux Allemands  
» pour masquer *Plaisance*.

» Le Comte de *Serbelloni* Lieutenant-Géné-  
» ral, & le Comte de *Neuhaufs* Général-Major  
» avoient été détachés avec l'avant-garde, consti-  
» tant en six Bataillons, six Compagnies de  
» Grenadiers, 700. Chevaux Allemands, 300.  
» Dragons Piémontois & 500. Hussars, aux  
» ordres du Baron de *Stampach* Général-Major.  
» Ces Généraux prirent poste à *Rotto-Fredde* à  
» la pointe du jour, & placèrent les Grenadiers  
» de *Palfi* & de *Roth* aux ponts de la *Nuretta* ;  
» ce qui engagea l'ennemi à les faire attaquer  
» par un gros détachement d'Infanterie & de  
» Cavalerie ; mais il fut repoussé par les Gren-  
» diers de *Roth*, dont le Lieutenant-Colonel  
» fut blessé à cette occasion, & quelques Sol-  
» dats restèrent sur la place tués & blessés.

Sur

» Sur ces entrefaites , le Général - Major de Go-  
» rani s'est joint avec dix nouvelles Compa-  
» gnies de Grenadiers 500. Esclavons & quel-  
» ques centaines de Chevaux au corps du Gé-  
» néral Serbelloni ; & l'Armée étant aussi mar-  
» chée , elle se trouva à portée d'agir. Il fut pour  
» lors résolu de poursuivre celle des trois Cou-  
» ronnes au-delà de la *Nuretta* , & de l'atta-  
» quer. On posta en conséquence seize Compa-  
» gnies de Grenadiers sur la droite du grand  
» chemin , & à la gauche les six Bataillons qui  
» étoient d'abord arrivés. Le Général Serbelloni  
» commença l'attaque avec les Généraux de  
» Neuhaufs & de Gorani. Le premier fut blessé  
» aux premières décharges. De part & d'autre  
» le feu fut extrêmement vif , & malgré la va-  
» leur de nôtre Infanterie , elle commençoit à  
» plier par celle de la Cavalerie ennemie , mais  
» le Général Stampach vint la secourir avec des  
» piquets commandés par un Lieutenant-Colo-  
» nel , & il le fit de manière que l'ennemi fut  
» repoussé avec perte de deux Etendarts & de qua-  
» tre Drapeaux.

» L'Armée se forma pendant cette attaque ,  
» autant que le permit le terrain , fort entre-  
» coupé & plein de canaux & de broussailles ,  
» & le combat commença. Les ennemis se dé-  
» fendirent avec une vivacité surprenante ,  
» le terrain les favorisant , & dans leur défense ils  
» eurent d'abord quelques avantages sur nos  
» troupes ; mais nôtre feu redoublé les fit ensuite  
» reculer , & retirer derrière le *Tidone* , après avoir  
» abandonné leur position précédente. Ils y oc-  
» cupèrent d'abord quelques castines , & y place-  
» rent du canon dont ils en tirèrent sans relâche ,  
» Deux Batteries ensemble de neuf pièces de ca-

„ non que nous élevâmes dans le même-tems  
 „ sur les hauteurs qui bordent cette riviere,  
 „ nous ayant procuré un feu supérieur, le Baron  
 „ de Bernclau Lieutenant-Général en profita  
 „ pour se mettre à la tête de deux Brigades  
 „ d'Infanterie, de quatre Escadrons & des Cara-  
 „ biniers de Jean Palfy, avec lesquels il fit une  
 „ attaque des plus vive. Mais il y perdit la vie  
 „ d'un coup de feu qu'il reçut dans la poitrine.  
 „ Les Bataillons qui étoient au feu, souff-  
 „ froient beaucoup par la durée du combat; &  
 „ comme ils étoient presque épuisés de fatigues,  
 „ on ordonna au Lieutenant-Général de Roth  
 „ commandant l'aîle gauche, de passer le *Tidone*  
 „ vis à vis du centre, & de tâcher de prendre les  
 „ ennemis en flanc. Le Général de Gorani fut  
 „ renforcé dans le même-tems par quelques Ba-  
 „ taillons soutenus d'un corps de Cavalerie,  
 „ pour faire aussi un demi tour de la droite sur  
 „ le centre, & par là mettre les ennemis entre  
 „ deux attaques. Mais ceux-ci continuellement  
 „ renforcés par des secours d'Infanterie & de  
 „ Cavalerie, soutenus d'ailleurs du feu de leur  
 „ artillerie, ils firent une telle résistance, que  
 „ nous fûmes obligés d'augmenter nos efforts;  
 „ pour les pousser & les obliger de reculer; ce  
 „ qui est arrivé. Ils ont également souffert  
 „ de nos deux Batteries de neuf canons & de  
 „ nôtre mousqueterie.

„ Le Comte de Pallavicini, Général d'Artil-  
 „ lerie, quoique blessé, mais légèrement d'un  
 „ coup de feu à la tête qu'il reçut au com-  
 „ mencement de l'action, chargea au même-  
 „ tems du côté du grand chemin avec la Bri-  
 „ gade du Général d'Andlau, soutenuë d'un dé-  
 „ tachment de trois Régimens de Cavalerie;

& ayant enfoncé les ennemis après une résistance des plus fermes, ils prirent enfin le parti d'abandonner leurs cassines, & ensuite de se retirer du champ de bataille, après une perte de plus de quatre mille hommes tant Espagnols que François tués & blessés & prisonniers, outre huit Drapeaux, deux Etendards, deux paires de timbales & dix pièces de canon. Nôtre perte est moindre; mais elle est toujours considérable pour le Général de Bernclau qui est compris dans les morts, & plusieurs braves Officiers. Nous avons 1574. blessés du nombre desquels sont les Généraux Pallavicini, Serbelloni, Vogteren qui le sont tous trois légèrement & 75. Officiers. »

Cette victoire fut suivie le 11. par la prise de *Plaisance*, qui s'est faite de la manière qu'on l'a annoncée dans nos derniers mémoires.

Mais les Généraux Espagnols & François ne regardent pas le combat du 10. Août comme leur ayant été fort fâcheux. Ils le donnent au contraire comme un événement heureux, d'avoir passé le *Pô*, en échappant le danger où étoit leur Armée d'être faite prisonnière de guerre. Le Maréchal de Maillebois en a fait dresser une ample relation. Il l'a envoyée au Roi son Maître: & comme elle a paru depuis dans les nouvelles publiques, on lui doit également une place dans nôtre Journal, pour la fidélité de l'Histoire. En voici un extrait.

**D**epuis la Bataille qui s'est donnée le 16. Quin sous *Plaisance*, l'Armée combinée de France & d'Espagne avoit pris au delà du *Pô*, des positions qui l'avoient mise à portée de vivre aux dépens du Milanéz, & de tirer des subsistances d'Etat Vénitien, où elle communiquoit par *Lodi*. Pendant

III.  
Relation  
du combat  
de Rortto-  
Freddo,  
faite par les  
Généraux  
François &  
Espagnols.

ce tems-là l'Armée Autrichienne & Piémontoise, après avoir fait plusieurs mouvemens au - tour de Plaisance, se détermina à passer le Pò, laissant un gros corps de troupes devant cette Place. Le Roi de Sardaigne ayant passé le Pò avec toute son Armée, renforcée d'un corps de 11. à 12. mille Autrichiens, aux ordres du Général Brogne, l'Armée combinée s'avança sur le Lambro, pour disputer aux ennemis le passage de cette rivière, depuis St. Colomban jusqu'à son embouchure. Le Marquis de Castellar étoit resté dans Plaisance avec une garnison de six mille hommes, pour occuper le Marquis de Botta, campé avec vingt mille hommes devant la Place. Mr. de Pignatelli étoit resté avec 14. Bataillons & 18. Escadrons à Mal'eo, pour masquer Pizzighitonne & garder l'Adda. Comme il n'étoit pas possible de douter que l'objet des ennemis ne fût de passer le Lambro, dans sa partie basse, ce fut celle où nous nous attachâmes à établir une vigoureuse défensive, en nous rassemblant sur cette rivière, & gardant en force les postes de Chignolo & de la Madonna del Monte, qui nous mettoient en état d'éclaircir tous les mouvemens des ennemis, & les forçoient à se poster sur le Haut Lambro. Ces dispositions nous réussirent, en réduisant l'ennemi à la conquête de Lodi, Place très-médiocre & hors de portée d'être secourue. La marche que l'Armée Autrichienne & Piémontoise fit le 5. sur St. Angelo ne nous permit plus de douter de son véritable dessein. Dans ces circonstances & dans la certitude de perdre Lodi, seul poste qui nous restoit pour tirer nos subsistances de l'Etat Vénitien, il s'agissoit de parer les suites fâcheuses que nous annonçoit la perte de cette Ville, & d'éviter de nous renfermer une seconde fois dans Plaisance, où les deux Armées n'auroient pas trouvé des subsistances pour trois semaines.

semaines. il fut donc résolu que la nuit du 8. au 9. on passeroit le Pô sur trois Ponts en-deçà de l'embouchure du Tidone. Cette disposition parut plus favorable, 1. parce que la riviere coule dans cette partie près d'un mille parallelement au Pô, & qu'elle fournissoit à la tête des ponts, un retranchement naturel, derrière lequel les troupes se formeroient à mesure qu'elles passeroient; 2. parce qu'elle procuroit un champ de Bataille avantageux pour recevoir le Marquis de Botta; 3. parce qu'elle nous mettoit à une marche forcée de la Stradella, où il importoit de prévenir le Roi de Sardaigne. Les ennemis ayant commencé de serrer Lodi, Mr. de Crussol eut ordre de l'abandonner la nuit du 7. au 8. & de se retirer à Zorlesco.

Le 8. jour indiqué pour l'opération, la retraite servit de générale sur le soir, & tous les Corps qui devoient se mettre en mouvement pour passer le Pô, marcherent suivant leurs ordres parti uliers. La garnison de Lodi, le corps aux ordres de Mr. de Campo-Santo, celui que commandoit Mr. de Taubingue, à St. Colomban, & la Brigade de Poitou, que Mr. de Mailly avoit avec lui à la Madonna del Monte, composoient un corps d'environ 8. mille hommes, destiné à contenir l'Armée du Roi de Sardaigne, & à faire nôtre arriere-garde, qui fut commandée par Mr. de Campo-Santo. Le Marquis de la Chetardie, Maréchal de Camp, avec 30. Compagnies de Grenadiers, 6. Bataillons de la Brigade de la Reine, 500. Chevaux & 6. pièces de canon, destinés à faire l'avant-garde, fut chargé de jeter le pont, & d'occuper le Tidone, tandis que Mr. de Monteynard, Brigadier, avec quatre Compagnies de Grenadiers, 3. Bataillons, 300. Chevaux & 2. pièces de canon, débarqueroit à sa droite, pour fermer l'intervalle du Pô au Tidone,

& masquer les détachemens Piémontois & Autrichiens, disposés sur la rive gauche du Pô jusqu'à Parpanese. Le 8. à l'entrée de la nuit, le Corps de Mr. de la Chetardie déboucha de Corte St. André, & se porta sur la rive gauche du Lambro, où devoit se faire l'embarquement d'une partie de ces troupes, pendant que Mr. de Monteynard, qui débouchoit d'Albarone, vint s'embarquer, avec son détachement, sur la rive droite du Lambro. Les bateaux avoient été pontonnés d'avance 2. à 2. & disposés pour cet effet en deux colonnes dans l'embouchure de la riviere. Tout cet arrangement ayant été exécuté avant minuit, le Marquis de la Chetardie donna, une demie heure après, l'ordre de déboucher, afin de procurer au reste de son Corps, qui n'avoit pu s'embarquer, le tems d'arriver à Botterone di Sotto, à l'endroit où le Pont devoit aboutir de nôtre côté.

A une heure après minuit, les 68. bateaux qui devoient former les deux premiers ponts, débouchèrent du Lambro sur deux colonnes; celle de la droite composée du détachement de Mr. de Monteynard, & celle de la gauche, d'une partie du Corps de Mr. de la Chetardie, dont Mr. de Nogent, à la tête des Volontaires de Gantes faisoit l'avant-garde, étoit soutenu par Mr. de Levy & par le Prince de Beauveau, Brigadiers. Le débarquement se fit sans beaucoup de résistance de la part des ennemis. Nous n'eûmes que douze Grenadiers ou Volontaires, tués ou blessés. Mr. de Puyssigneux, Colonel de Guyenne, qui faisoit l'avant-garde de Mr. de Monteynard, eut une legere contusion. Le premier pont fut achevé au point du jour, le second deux heures après, & le troisième qui remontoit de Plaisance, fut achevé à midi; de sorte que l'Armée suivie de tous ses équipages, de quatre mille mulets, de mille chariots de vivres



vivres & de 60. piéces de canon , passa dans la journée & dans la nuit. Le Marquis de la Chetardie après avoir brûlé un pont que les ennemis avoient sur le Bas-Tidone , se posta à la gauche de cette riviere ; & à mesure que l'Armée défila , elle se forma le long de la rive droite , pour couvrir les équipages & l'Artillerie , tandis que le Comte de Monteynard délogea les ennemis de Parpanese , & qu'un détachement des troupes Espagnoles , aux ordres de Don Carlos Mighel , s'avança vers Castel-San-Giovanni. Le 10. à la pointe du jour , l'Armée passa le Tidone , & elle se dispoisoit à continuer sa marche , lorsque le Marquis de Botta , qui pendant la nuit s'étoit porté de son Camp de devant Plaifance à Rotto-Freddo avec toutes les troupes qu'il commande , vint reconnoître la position des Espagnols & des François. Se flattant de pouvoir leur couper le chemin de Castel-San-Giovanni , il passa aussi la riviere , & il attaqua l'aile qui étoit sous les ordres du Marquis Pignatelli. Le feu des Grenadiers de cette aile arrêta les ennemis , & donna lieu au Marquis de Senneçterre , Lieutenant-Général des troupes Françoises , de s'avancer avec les Brigades d'Anjou & des Gardes Lorraines. Il fit prendre poste à plusieurs piquets de cette dernière Brigade sur une chaussée , dont le Marquis de Botta vouloit se rendre maître , & il plaça des troupes dans les Cassines à droite & à gauche de la chaussée. Avec le reste des deux Brigades Monsieur de Senneçterre chargea si vivement les ennemis , que ceux-ci ayant été attaqués en même-tems par la Cavalerie Espagnole & par un Escadron du Régiment de Dauphin , Cavalerie , ils furent obligés de repasser peu après le Tidone , & les Régimens de Dragons Espagnols de la Reine & de Sagonte envelopperent le Régiment de Dragons de Savoie , dont ils désirent un grand nom-

nombre; & lui prirent un Etendart. Lorsque les Allemands se furent reformés, ils passerent une seconde fois la riviere, & par le mouvement qu'ils firent pour tourner les Cassines, que le Marquis de Senneckerre avoit garnies de troupes, ils mirent les Piquets qui gardoient ces Cassines, dans la nécessité de les abandonner. Elles furent bientôt reprises par le Sicur du Vigier, qui, à la tête de la Brigade des Gardes Lorraines, les emporta l'épée à la main. Les principales forces des ennemis s'étant portées de ce côté, l'Infanterie, qui étoit à cette aîle de l'Armée combinée, eut besoin de toute sa valeur pour soutenir leurs efforts; elle fut soutenue à propos par la Cavalerie Française, que commandoit le Marquis d'Argouges, Lieutenant-Général, & qui contraignit enfin l'Infanterie ennemie de reculer. Pendant que cette Infanterie se replioit, elle essuya par le flanc un feu si vif des trois Bataillons du Régiment de Vigier, qu'elle fut tout-à-fait ébranlée, & n'osa revenir à la charge. Les choses se soutinrent en cet état jusqu'à deux heures après midi, que l'on ordonna la retraite. L'artillerie & les équipages avoient achevé de défiler, & Mr. de la Chetardie, avec ses troupes & les Espagnoles, avoit tenu assez long-tems sur le champ de Bataille, pour empêcher les ennemis de les y inquiéter. Il fit ensuite l'arrière-garde avec les Gardes Espagnoles & la Brigade de la Reine. Il fit avancer le Prince de Beauveau avec les trente Compagnies de Grenadiers & un Régiment de Dragons pour garder la grande chaussée. La retraite de Mr. de la Chetardie se fit dans le meilleur ordre, formant ses troupes derriere toutes les hayes & les fossés, faisant ferme, & tirant en ordre lorsque les ennemis s'approchoient. Sa marche s'est ainsi continuée: Et dans le moment qu'il se replioit, le Corps qui étoit sorti de Plaisance

avec

avec le Marquis de Castellar, reprit le terrain où nos troupes avoient combattu, & garda jusqu'à la nuit le champ de Bataille. Les ennemis repassèrent le Tiône, & Mr. de Castellar continuant sa marche, replia le Prince de Beauveau avec ses Grenadiers, laissant Mr. de Campo-Santo former l'arrière-garde avec les troupes dont a parlé ci-dessus, tandis que le Marquis de Castellar alla se poster à Castel-San-Giovanni. Les Espagnols ont perdu dans l'action de Campo-Freddo le Marquis de Candell, un de leurs Lieutenans-Généraux. Le Comte de Cayro, aussi Lieutenant-Général de leurs troupes a été blessé. Les principaux Officiers qui l'ont été du côté des Français, sont, le Comte de Caffè, Maréchal de Camp, lequel a reçu une contusion légère; Le Chevalier Balthazar, Brigadier; Le Chevalier de Grolien, Colonel du Régiment de Foix; le Chevalier de Rochemourant, Colonel de celui d'Anjou; & le Marquis de Puyssigieux, Colonel de celui de Guienne. On compte nôtre perte à environ trois mille hommes, tant François qu'Espagnols, morts & blessés, sans nos prisonniers.

Cette relation finit par l'éloge des Généraux & des troupes qui ont agi sous leurs ordres. Ainsi il s'en faut bien, comme on le voit, qu'on veuille considérer dans l'Armée des trois Couronnes, le passage du Pô & l'action du 10. d'Août, qu'on vient de détailler, comme un désavantage pour elle, puisque, dit-on, elle est parvenue à se tirer de la situation serrée où elle étoit, pour gagner le Tortonois, & se replier sur l'Etat de Genes.

On n'a rien à ajouter à ce que nôtre dernier Journal rapporte, page 216., de la reddition de Plaisance, arrivée le lendemain du combat. L'Armée des trois Couronnes ayant donc repassé le

le Pô pour s'ouvrir le chemin du *Tortonnois*, elle arriva le 13. sur la *Scrivia* avec son artillerie & ses bagages, & vint camper sous le canon de *Tortone*, ayant fait sa marche tranquillement, pour n'avoir pû être inquiétée par le Corps du Général *Nadafty*, qui se trouvoit sur la *Trebia* lorsque l'affaire du 10. s'engagea. Le Maréchal de *Maillebois* fut d'avis en arrivant à *Tortone* que l'Armée s'y retranchât, après qu'elle auroit été jointe par les renforts qui étoient arrivés dans l'Etat de *Genes*.

Le Comte de *Gages* parut de même sentiment, & l'on se dispoit à le suivre, lorsque le Marquis de la *Mina* arriva le 15. au Camp, & remit à ce Général une Lettre de rappel du Roi *Ferdinand VI.* conçue en ces termes. *Nous sommes contents des services que vous avez rendus au feu Roi notre pere, en qualité de Commandant en chef de son Armée en Italie. Nous jugeons cependant convenable à nôtre service que vous repassiez dans nôtre Royaume, pour y être instruit plus particulièrement de nos intentions. Et immédiatement après la réception du présent ordre, vous auez à vous conformer à nôtre volonté, de la maniere dont elle vous sera expliquée par nôtre Lieutenant Général le Marquis de la Mina, que nous avons commis pour prendre le commandement de nôtre Armée, sous les ordres de nôtre frere l'Infant Don Philippe. Du reste nous vous assurons de nôtre bienveillance & de nôtre protection Royales.*

L'arrivée du Marquis de la *Mina* à l'Armée sous *Tortone*, a été des plus imprévûe. On ne s'attendoit nullement à ce qu'il dût y remplacer le Comte de *Gages*. Celui-ci néanmoins reçut d'un air satisfait la Lettre de rappel qu'il lui remit, & dit même « qu'il la regardoit comme

» une

#### IV.

Le Comte de *Gages* remplacé par le Marquis de la *Mina*.

est une premiere marque de la bonté du nouveau Roi, qui vouloit bien avoir égard aux instances réitérées qu'il avoit faites pour être déchargé du commandement de l'Armée, afin de pouvoir rétablir sa santé, ruinée par les fatigues & par les inquiétudes continuelles qu'il avoit à essuyer. Mr. de Gages ayant remis le commandement au Marquis de la Mina, est parti ensuite de l'Armée avec le Marquis de Castelar, aussi rappelé, pour retourner en Espagne. Mais arrivés le 18. à Genes, il n'a pu continuer sa route que quelques jours après, à cause d'une indisposition. Pour le Marquis de Castelar, il s'y est d'abord embarqué.

Il est à se souvenir quant au Marquis de la Mina, qu'il avoit déjà servi sous l'Infant Don Philippe, après que l'Armée Espagnole eut pénétré en Savoye, mais que pour quelques sujets de mécontentement que S. A. R. avoit allégués contre lui, il fut rappelé en Espagne. Aussi a-t-on observé la maniere dont il s'exprima en parlant à ce Prince. *Monseigneur*, lui dit-il, *si dans la campagne que j'ai eu l'honneur de faire, il y a quatre ans, sous les ordres de V. A. R. je n'ai pas eu l'honneur de la contenter, je tâcherai de mieux mériter à l'avenir sa bienveillance.* L'Infant lui répondit. *La bienveillance du Roi peut seule vous être utile. Exécutez les ordres dont il vous a chargé, & soyez persuadé que je ne m'y opposerai en rien.*

Ceci, dit par digression, n'est point hors de sujet. Car le Roi d'Espagne en envoyant le Marquis de la Mina prendre le commandement de son Armée, a muni ce Seigneur des pouvoirs nécessaires pour convenir d'une suspension d'ar-

mes

mes avec le Roi de Sardaigne, suivant les dispositions que montreroit ce Prince par rapport au rétablissement de la tranquillité en Italie. Sa Maj. Cath. a chargé en même-tems Mr. de la Mina de faire comprendre dans la suspension d'armes, les troupes Françoises, Napolitaines & Genoïses, au cas que les Généraux par qui elles sont commandées, parussent le désirer.

Mais l'ordre le plus précis qu'aït eu le nouveau Commandant de l'Armée Espagnole, a été de pourvoir efficacement à la sûreté de cette Armée, afin de la mettre à l'abri d'être coupée, ou arrêtée dans sa marche, par des forces supérieures. Et c'est en conséquence que la position sous *Tortone* n'ayant point paru convenable au Marquis de la Mina, l'Armée Espagnole & Françoisë, renforcée le 16. par la premiere colonne du dernier renfort arrivé de *France* & d'*Espagne*, décampa le 17. de dessous le canon de cette Place après y avoir laissé une garnison, & alla se poster le 18. sur la frontiere de l'Etat de *Genes*.

V.  
L'Armée  
des 3. Couronnes pour-  
suivie.

Pour obliger cette Armée à une pareille retraite, le Marquis de Botta avec les troupes Autrichiennes qu'il a sous ses ordres, passa le 14. le *Tidone*, & alla camper à *Castel San-Giovanni*. Le Général Broune & le Prince de Carignan, passerent en même-tems le *Pô* avec un corps de treize mille hommes. Le 15. le Roi de Sardaigne fit passer ce fleuve au reste des troupes Piémontoïses. Le 16. toute l'Armée combinée se trouva rassemblée sur la droite du *Pô*, aux environs de *Voghera*. Le Général Nadasti y arriva aussi avec son corps de troupes. Le 17. l'Armée se remit en marche pour s'avancer sur le *Torto-*

nois 3

*nois* & suivre ses ennemis. Le Général Broune, qui commande l'avant-garde des troupes de l'Impératrice-Reine, s'est trouvé dès le 19. à *Rivalta* au moment que les Espagnols venoient de s'en retirer. Il y fit 400. hommes prisonniers. Le lendemain il passa la *Scrivia*, & dirigea sa marche sur *Novi*. Il fut joint le même jour par le Général Nadaſti avec le corps de Hussars & de Warasdins qui est sous ses ordres. Ces deux Généraux ont harcelé l'Armée Espagnole & Française depuis la *Scrivia* jusqu'à *Novi*, & depuis ce dernier endroit jusqu'à *Serravalle*. Ils lui ont fait pendant ce tems-là 200. prisonniers. La Ville de *Novi* que les Piémontois avoient abandonnée à l'approche du Maréchal de Maillebois, fut occupée de nouveau le 21. Et après que le Général Broune y eut laissé une petite garnison, il marcha sur *Serravalle*, Château qui avoit été pris au commencement de la campagne, & remis entre les mains de la République de *Genes*. 200. hommes de troupes Genoises & 50. Soldats François y ont été faits prisonniers, avec le Marquis de Spinola qui les commandoit. Il y avoit aussi dans ce Château un magasin de vivres & de munitions, & treize pièces de canon aux armes de la République.

Depuis ce Château repris, l'Armée Autrichienne & Piémontoise continuant sa marche, celle des trois Couronnes a pris le parti de repasser la *Boquetta*, la Cavalerie défilant vers la rivière du Ponent; mais partie de l'Infanterie s'est tenuë encore quelque-tems à *Campo-Morone* avec le renfort de 18. Bataillons arrivé de *France*. On saura dans peu si elle a été forcée d'abandonner l'*Italie*, comme il y en a qui le pensent, pour se retirer les François en *Provence*, & les Espagnols

gnols en *Catalogne*, sur quoi il n'y a pas encore assez de jour répandu. Quoiqu'il en soit, les troupes Impériales-Autrichiennes ayant pénétré dans les montagnes de *Genes*, se sont portées à *Gavi*, & les Piémontoises ont paru vouloir prévenir leurs ennemis à *Savonne*, les unes & les autres leur étant ensemble de beaucoup supérieures en nombre ; puisqu'on leur compte moins de trente mille hommes, tandis qu'il y a dans l'Armée Impériale Autrichienne 70. Bataillons, & 35. dans celle du Roi de Sardaigne, non compris les *Warasdins* & les *Croates*, non plus que la Cavalerie dont une partie a été laissée aux environs de *Tortone*, pour y secourir quelques Bataillons, au siège de cette Forteresse, que Monsieur de la Mante, Général de Cavalerie, au service de Sa Maj. Sardaignoise, doit conduire.

Comme la garnison de *Tortone* n'est composée que de troupes Napolitaines & Genoises, & qu'elle n'a aucune espérance d'être secourue, on ne croit pas qu'elle fasse une fort longue résistance, à moins de ne pas obtenir une capitulation fort douce. Ce qu'il y avoit de troupes qui rendirent cette Place l'année dernière, a dû joindre le 3. Septembre l'Armée Piémontoise, le terme pendant lequel elle ne devoit point faire de service militaire, ayant expiré ce jour-là.

*Genes*. La République a eu sujet d'être dans la dernière inquiétude, de voir le Marquis de Botta avec la plus grande partie des troupes Impériales Autrichiennes occuper d'abord les gorges & les défilés de la partie orientale de son territoire, pendant que le Roi de Sardaigne faisoit filer des troupes pour gagner les hauteurs de la partie occidentale, afin de s'ouvrir le chemin du Marquisat de



*Ge. Final* : Elle ne l'a pas été moins de ce que le Général Broune & le Général Nadasty font venus occuper avec leurs troupes les autres passages qui donnent entrée dans cet Etat. Mais la consternation déjà grande seroit sans borne par la retraite des Armées de France & d'Espagne de son territoire, si cette retraite avoit lieu sans une suspension d'armes préalable, dans laquelle elle ne fût comprise. Résoluë néanmoins de faire dans la conjoncture présente tous les efforts, qui dépendent d'elle pour se soutenir, au cas que l'Armée des trois Couronnes, ne s'éloigne pas trop, elle a envoyé ordre au Commissaire qui réside de sa part dans l'Isle de *Corse*, d'y engager pour son service un Corps de sept à huit mille hommes, & d'accorder aux Communautés qui fourniront ce Corps de troupes, tels privilèges qu'elles pourront demander, moyennant qu'ils ne soient pas contraires aux droits & à l'autorité du Souverain. Et en faisant cette disposition, & les autres que sa sûreté lui a fait juger nécessaires, elle prétend toujours n'être ennemie, ni de l'Impératrice-Reine, ni du Roi de Sardaigne, alléguant que ses vûes ne se portent qu'à la défense de ses droits & de ses Domaines, puisqu'elle n'a point manqué de déclarer plusieurs fois, que c'étoit l'objet dans lequel elle s'étoit déterminée à joindre un Corps de ses troupes, en qualité d'auxiliaires, à l'Armée des trois Couronnes. Elle est d'ailleurs dans l'espérance que le nouveau Roi d'Espagne, dont les vûes sont très-pacifiques, ne voudra point l'abandonner, après les engagements solennels dans lesquels le feu Roi son pere l'a fait entrer.

Le Marquis de Caretto, Piémontois, pris dans le Château de *Zuccarello*, ainsi que nous l'avons

rapporté le mois dernier, a été conduit à *Genes* avec les 21. Officiers faits prisonniers avec lui & 50. Soldats Piémontois. Ce Marquis a été mis dans la Forteresse de *Sainte Marie*.

*Venise*. Outre plusieurs circonstances qui donnent lieu de croire qu'il pourroit bien se conclure dans peu une suspension d'armes entre les deux Armées qui sont en *Italie*, il y en a une autre qui paroît également l'annoncer, c'est que les Banquiers de cette Ville par lesquels se faisoient une partie des remises de la Cour d'Espagne à son Armée, ont reçu ordre de ne plus lui en faire après l'expiration du mois d'Août. Mais dans cette circonstance on aimeroit d'apprendre comment les choses se régleront par rapport au Duc de Modene qui est privé de tous ses Etats, & auquel on ne dit pas que le nouveau Roi d'Espagne continuëra la pension de 24. mille pistoles qu'il recevoit du feu Roi Philippe V. à titre de Généralissime de l'Armée des trois Couronnes sous l'Infant Don Philippe.

L'établissement en *Italie* de ce dernier Prince, seroit ainsi tout-à-coup perdu de vûë, non-obstant de si grands efforts de la Couronne d'Espagne, & tant de dépenses qu'elle a employées à cet objet, depuis la mort du feu Empereur Charles V I. qui lui avoit donné occasion d'en essayer l'entreprise; & d'où la ruine de ses meilleures troupes & l'épuisement de ses finances ont ensuivis. Car on lui compte au-delà de trente-cinq mille hommes tués, morts, ou perdus depuis ce tems-là, & plus de 20. mille faits prisonniers dans les diverses Places reprises, aux chocs & aux combats donnés depuis le mois de Mars jusqu'à la fin d'Août. Ce que les François ont perdu est compté dans

ce nombre. Une liste qui paroît en donne l'état.

Le Roi de Sardaigne à qui il importoit autant qu'à la Maison d'Autriche de s'opposer à l'établissement de l'Infant d'Espagne, a montré constamment sa fermeté à ce qu'il n'eût point lieu. Aussi ce Prince a-t-il toujours été indigné des bruits que l'on affectoit de répandre dans les Pays étrangers, comme s'il avoit de l'inclination à faire un accommodement en particulier avec la Maison de Bourbon : Et il vient de renouveler là-dessus ce qu'il a déjà fait savoir, en envoyant ordre à ses Ministres à *Vienne*, à *Londres* & à *La Haye*, d'y déclarer « Que quoi qu'il eût donné jusqu'à présent des preuves assez publiques de son attachement à la cause de ses Alliés, pour ne pas craindre que l'on puisse rendre ses sentimens suspects, il vouloit bien encore réitérer les précédentes déclarations qu'il avoit faites sur ce sujet : Qu'ainsi quiconque oseroit avancer ou soutenir pareille chose, devoit être regardé comme calomniateur & comme indigne d'être compté parmi les honnêtes gens : Qu'il a fait de trop grands efforts pour vouloir les rendre infructueux, & perdre le fruit de sa fermeté : Que non seulement il rejettera toujours toute proposition d'un accommodement particulier ; mais qu'il continuera de s'opposer avec la même vigueur qu'il a fait jusqu'à présent, au projet d'un nouvel établissement de la Maison de Bourbon en *Italie*. »

La Cour de *Naples* ne présente qu'un ordre de renforcer toutes les garnisons de la côte, située le long de la mer *Adriatique*. La *Toscane* ne montre également rien de remarquable, quoique le Camp des troupes de cet Etat demeure formé.

Il n'en est pas de même de la *Corse*, où les choses se raniment. Le Chef d'Escadre Townshend, qui se tenoit à *Livourne*, remit à la voile le 22. Août, avec huit Vaisseaux de guerre Anglois, trois Galliottes à bombes & deux Brulots, pour assiéger cette Ville par mer, pendant que les troupes aux ordres du Colonel Rivarola, que nous avons dit qui la bloquoient par terre, l'attaqueront de ce côté-là. On assure que le fameux Seigneur Theodore Baron de Neuhoff, est aussi retourné en *Corse*. Evénement qui ne diminueroit gueres l'alarme des Genoïs.

On a de plus à annoncer sur leur sujet, que non-obstant ce qui est répandu d'une suspension d'Armes, les Armées Autrichienne & Piémontoise ne laissent pas de pénétrer toujours plus avant dans leur Pays avec des trains considérables de grosse artillerie, & des munitions de guerre de toute espèce; tandis que celle des trois Couronnes paroît devoir chercher à retourner en *Catalogne* & en *Provence*. Que la Ville de *Savonne* est assiégée par les Piémontois; & que la Forteresse de *Gavi* doit aussi depuis peu avoir été attaquée: Que l'Infant Don Philippe s'est tenu pendant quelques jours à *Lagnasco*, d'où il est venu faire un petit séjour au Faubourg de *S. Pierre d'Arene* à *Genes*, & que de là il s'est rendu à *Sestri*, où presque tous les Officiers Généraux de son Armée l'ont suivi avec le Duc de Modene.

On ajoutera à cette annonce, que les Généraux de l'Armée de l'Impératrice-Reine ont renvoyé dans le *Modenois* les Régimens de Portugal, Lobkowitz, Bellichingen, Schmerzing & Jean Palfy, Cuirassiers; ceux de Linden, Gotha & Holley, Dragons; & Spleny, Baroniay, Trips & Desoffy,

*des Princes &c.* Octobre 1746. 267

Desoffy, Hussars ; comme troupes inutiles dans les montagnes , & qu'apparemment on n'a pas jugées nécessaire pour réduire la Forteresse de *Tortone*.

De nouveaux renforts qui venoient encore d'*Allemagne* pour l'Armée Impériale-Autrichienne , ont aussi reçu ordre de faire halte à *Goïto*.

## A R T I C L E VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en FRANCE depuis le mois dernier.*

**E***spagne*. Le nouveau règne s'est signalé dans ses commencemens par plus de changemens à la Cour & dans les affaires qu'on n'en avoit pris la pensée. La plupart des personnes qui sous le précédent avoient été obligées de s'éloigner de la Cour, y sont déjà de retour. De ce nombre sont le Marquis de Taburniga revenu de *Londres*, le Marquis de la Mina de sa Commanderie au Royaume de *Valence*, d'où il est allé prendre le commandement de l'Armée Espagnole en *Italie*, & le Comte de Peralada, qui étoit Sommilier du Corps de l'Infant Don Philippe, & qui fut rappelé il y a deux ans, pour s'être exprimé avec quelque liberté sur certaines mesures que l'on prit alors. Ce dernier étoit relegué à *Barcelonne*. Pour le Comte de Taboada-Maceda que le Roi a nommé Gouverneur politique & militaire de *Madrid*, il avoit été exilé il y a quelques années, & Sa Majesté en lui donnant cette Charge, a voulu recompenser l'attachement que ce Seigneur lui a marqué sous le règne du feu Roi.

D'un autre côté les démarches de plusieurs personnes, qui sous le même règne avoient du

I.  
*Changemens  
des affaires  
du dedans.*

crédit, sont observées soigneusement. Quelques-unes se sont déjà retirées de la Cour ; entre-autres le Marquis de Scotti Italien, ci-devant Gouverneur de l'Infant Don Louis, Cardinal, & qui a eu toujours beaucoup de part dans la confiance de la Reine douairière. Ainsi les Nationaux l'emporteront présentement dans les principaux Emplois du Royaume sur les étrangers. Le Roi l'a déclaré, même pour les Ambassades. Il a nommé le Duc d'Huescar à celle de France, où il est retourné de l'Armée d'Italie, pour succéder au Prince de Campo Florido, qui passe à Naples en qualité d'Ambassadeur de S. M. près du Roi des deux Siciles. Ce qui a fait tomber sur le Prince de Campo-Florido la nouvelle Ambassade qu'il doit remplir, c'est qu'il a tous ses biens & une partie de sa famille dans les Royaumes de Naples & de Sicile. Il est natif de Sicile, & il étoit Viceroi du Royaume de Valence avant d'être Ambassadeur en France.

Sa Majesté a nommé aussi Président du Conseil des Finances, le Marquis de St. Gilles, ci-devant Ambassadeur auprès des Etats-Généraux ; & a disposé de la Place d'Inquisiteur Général, en faveur de Don François Perez, Evêque de Teruel dans le Royaume d'Arragon.

Quant aux réductions & aux nouveaux arrangements dont il est aussi à propos de faire mention, le Roi les a faits après s'être fait instruire de tous les abus qui avoient besoin de redressement. Il a d'abord retranché dans les dépenses de la Cour celles qui lui ont paru superflues, sur-tout dans une conjoncture où l'Espagne se ressent de la guerre qu'elle soutient depuis plusieurs années. La dépense des tables a pareillement été réduite. De cinq qu'elles étoient tant pour le Roi & la

Reine

Reine que pour le reste de la Famille-Royale, il n'y en a plus que deux. L'une est la table du Roi, à laquelle Sa Majesté mange avec la Reine & Madame de France épouse de l'Infant Don Philippe. L'autre est celle de la Reine douairière, où cette Princesse mange avec l'Infant Cardinal & l'Infante Dona Marie-Antoinette. Les Secrétaïres d'Etat avoient chacun une table entretenüe, & y invitoient les Ministres & les Seigneurs étrangers. A ces tables pouvoient aller dîner les Commis de la Secretairerie d'Etat en l'absence du Ministre, ou lorsqu'il n'y avoit personne d'invité. Cette dépense est aussi retranchée, par provision. Un arrangement d'ailleurs auquel toute la Cour applaudit beaucoup, c'est que le Roi a réduit à un seul les divers départemens que le Marquis de la Ensenada réunissoit dans le Ministère. Celui des affaires étrangères & des dépêches universelles demeure au Marquis de Villarias.

Le décès de Madame la Dauphine, qui a causé un redoublement de douleur à la Reine douairière, a donné lieu de retarder la proclamation du Roi Ferdinand VI. jusqu'au 10. d'Août, que la cérémonie s'en est faite en la maniere accoutumée. Elle a été accompagnée des démonstrations les plus fortes de la joye du peuple & de son amour pour Sa Majesté. Le soir il y eut des illuminations dans toutes les rues. La Place Mayor & l'Hôtel de Ville avoient été illuminés, entre-autres, avec la plus grande magnificence.

Des affaires du dedans passant à celles du dehors, voici ce qui en est public. Après l'arrivée d'un Courier de Lisbonne, il s'est tenu une conférence à la Cour sur le contenu de ses dépêches, qui regardoient la disposition que montre le Roi de la Grande-Bretagne d'entrer dans une négociation.

I I.  
*Proclamation du Roi.*

III.  
*Dispositions du Roi pour la paix.*

négociation d'accommodement, par l'entremise du Roi de Portugal. Comme le Roi s'étoit déjà déclaré sur ce sujet, en faisant connoître qu'il regardoit la paix comme le plus grand avantage qu'il pouvoit procurer à ses Sujets, il s'expliqua encore mieux après la conférence. Il dit que toutes Puissances avec lesquelles il se trouvoit en guerre, pouvoient être assurées qu'il se prêteroît toujours avec plaisir à des ouvertures d'accommodement, lorsqu'elles ne seroient point contraires à sa dignité, ni préjudiciables aux intérêts de la Nation Espagnole, & qu'il agiroit sur le même principe envers la Cour Britannique, si elle étoit réellement disposée à terminer les différends qui avoient occasionné la guerre sous le précédent règne.

Ce seroit, ainsi qu'on le croit, par l'entremise de la Cour de *Portugal* qu'un accommodement avec celle de *Londres* pourroit se faciliter : Car on parle beaucoup d'un futur Traité d'amitié & d'alliance avec cette Cour : objet d'une négociation que vient entamer avec le Ministère, le Comte Fuentes de Lima, qui est attendu de *Lisbonne* à *Madrid* avec caractère d'Ambassadeur Plénipotentiaire de Sa Majesté Portugaise ; & que ce Traité seroit la base de l'accommodement. Mais l'Evêque de Rennes, Ambassadeur de France, ayant informé de son côté les Ministres, des propositions qui ont été faites au Roi Très-Christien pour la tenuë d'une assemblée de Paix à *Breda*, ils lui ont répondu que le Duc d'Huescar qu'on avoit renvoyé en *France*, étoit chargé d'y expliquer les intentions du Roi sur cette matiere, de même que sur les opérations en *Italie* : Et on a renouvelé à cette occasion, ce qui avoit déjà été déclaré à l'Evêque de Rennes, savoir, que Sa Maj. n'entteroit dans aucune négociation par-



liculière de paix, si l'on vouloit en exclure la Couronne de France, ou stipuler quelque chose au préjudice de ses intérêts. On a fait aussi entendre à ce Prélat, que l'intention du Roi étoit de continuer à la Nation Françoisé les mêmes avantages dont elle a jöüi sous le précédent règne, & qu'ainsi les Marchands passagers & autres Sujets de cette Nation qui viendroient en Espagne, devoient être assurés d'y trouver la même protection que par le passé.

Cette déclaration fut faite à l'Ambassadeur de France, sur ce qu'on avoit informé le Roi de diverses insultes commises contre plusieurs François depuis la mort du feu Roi, tant à *Madrid* qu'en d'autres Villes du Royaume; & il en a suivi un ordre de rechercher les auteurs de ces violences & de les punir rigoureusement.

Mais une des principales choses dont la Cour se soit occupée depuis l'avènement du Roi au Trône, a été le rétablissement de la bonne intelligence avec le Roi de Sardaigne, à qui l'on a envoyé quelques Couriers. Le premier qui lui fut dépêché portoit une Lettre de notification du Roi touchant le décès de Philippe V. Elle étoit conçüe dans des termes remplis d'affection; Elle renfermoit entre-autres choses, « que les  
» deux Maisons Royales étant unies par les  
» liens du sang, ce seroit pour lui une très-  
» grande satisfaction de les voir réunies par  
» l'intérêt commun & la bonne intelligence. » Lettre à laquelle Sa Majesté Sardaignoise a répondu par un Courier arrivé d'*Italie* le 27. Juillet » qu'elle étoit très-sensible à la mort du  
» feu Roi Philippe V. & qu'elle se prêtera avec  
» joye à tous les arrangemens qui pourront  
» conduire à un accommodement raisonnable  
» des

IV.  
*Paix re-  
cherchée  
avec la Cour  
de Turin.*

des affaires d'Italie. » Mais toutes les dépêches des Couriers qui ont été envoyés depuis à la Cour du Roi de Sardaigne, ont été inutilement conçues, puisqu'elles n'ont pû nullement ébranlet la fermeté de ce Monarque. On l'a vû dans sa dernière déclaration. Elle est rapportée dans l'article précédent.

V.  
Armement  
naval sus-  
pendu.

Dans les circonstances d'une paix espérée, un armement auquel on travailloit à Carthagene, a été suspendu jusqu'à nouvel ordre, quoique les Matelots demeurent engagés, ceux toutefois qui n'ont pas été obligés par force de s'engager dans le service: car on a congédié tous les autres, & desarmé les deux plus gros Vaisseaux de l'armement, savoir, la *Ste. Isabelle* & l'*Hercule*, chacun de 80. canons. On en a fait autant à cinq Fregates depuis 24. jusqu'à 50. canons qui sont dans le même Port. Ce qui y reste, ce sont dix Navires de guerre depuis 60. pièces de canon jusqu'à 75.

On apprend de la Cour de *Lisbonne* qu'on y travaille à trouver pied à rétablir les affaires embrouillées de l'Europe, suivant les instructions des Ministres d'*Espagne* & de la *Grande-Bretagne*, & sur-tout de Mrs. Keene & Chavigny qui viennent d'y arriver de *Londres* & de *Paris*.

F R A N C E.

I. Les conférences qui se sont tenuës entre les Ministres du Roi, & les Envoyés Extraordinaires de la République des Provinces-Unies des Pays-Bas, depuis celles dont on a fait mention le mois dernier, n'ont eu encore pour objet principal que de mettre à profit les bons offices que les Etats Généraux se sont offerts d'employer pour engager les Cours de *Vienne* & de *Londres*, à se prêter à des ouvertures de Paix, L. H. P.

ayant

ayant fait connoître que ces deux Cours ne s'éloigneroient point d'envoyer des Ministres dans un endroit neutre, si le Roi vouloit y en envoyer un de son côté; sur quoi la Cour s'est résoluë d'abord, & la proposition étant acceptée, le Marquis de Puyfieux qui se trouvoit à *La Haye* il y a quelques semaines, fut celui sur qui elle jetta les yeux pour être employé à la commission. On sçut peu de tems après que le Roi de la Grande-Bretagne y avoit nommé le Comté de Sandwich, & que le Baron de Reischach paroïsoit devoir y assister pour la Cour de *Vienne*. En consequence de Marquis de Puyfieux reçut ses instructions. La Ville de *Breda* fut désignée pour l'assemblée, où seront discutés les articles tendans à servir de Préliminaires à la Paix. Le 30. d'Août Mrs. de Wassenæer & Gilles partirent de *Paris* pour s'y rendre; peu de jours après Mr. de Puyfieux les suivit, & le 19. Septembre ce Congrès provisionnel a dû s'ouvrir. Les conférences qu'on y tiendra montreront, si l'espérance qu'on a d'un Congrès général, est bien fondée. En attendant on ne laisse pas de continuer les opérations militaires dans les *Pays-Bas*; suivant le plan qu'en a envoyé au Roi le Maréchal de Saxe; on en donnera le journal en son lieu. Celles qui ont été poussées jusqu'après la prise de *Charleroi*, le Prince de Conti revenu de l'Armée qu'il commandoit, en fit le 16. Août le rapport au Roi, dont Sa Majesté témoigna être fort contente. Elle lui marqua à cette occasion beaucoup de satisfaction de l'habileté avec laquelle il a conduit les sièges de *Mons*, de *Saint Ghislain* & de *Charleroi*, & de la situation dans laquelle il avoit laissé son Armée.

II. Les affaires d'*Italie* qui ont pris un tour  
entièr-

entièrement opposé au plan formé de l'établissement de l'Infant Don Philippe, donneroient sujet à faire des efforts pour les remettre sur un meilleur pied, si elles ne paroissent pas tellement dérangées, qu'il restât encore quelques moyens d'y parvenir dans le cours de cette campagne. On croit par conséquent s'attendre à voir revenir bientôt en *Provence* les troupes du Roi qui ont été jointes à celles d'Espagne & des deux Siciles, & lesquelles se trouvoient dans l'Etat de *Genes*, sur la fin du mois d'Août, ayant à dos l'Armée Autrichienne & Piémontoise. Et les mesures que la Cour veut prendre à cet égard, de concert avec celle d'Espagne, semblent ne plus porter que sur les Genoïs, exposés aux revers qui les menacent dans cette conjoncture. Car les opérations de terre contre leur territoire, doivent être secondées, ainsi qu'on l'apprend, par celles de l'Escadre Angloise que commande l'Amiral Medley qui retourne sur la côte de *Genes*.

Ce qu'on apprend de *Genes* sur une telle situation, c'est que la République tâche de se mettre à l'abri des inconvéniens qui menacent sa tranquillité, par un envoi de Ministres aux Cours de *Vienne*, de *Londres* & de *Madrid* pour y menager ses intérêts, & d'obtenir des conditions par rapport à sa sûreté. Elle doit envoyer aussi un Ministre auprès du Roi de Sardaigne, afin de convenir d'un accommodement provisionnel sur les différends qui subsistent entre cet Etat & Sa Majesté Sardaignoise.

III. Sur l'avis que la Cour de *Vienne* avoit donné ordre de transporter en *Hongrie* & en *Transylvanie*, les prisonniers François faits à l'action de *San Lazaro* près de *Plaisance*, le Roi a ordonné de son côté que l'on transportât dans le *Rouss-*

filon & dans les montagnes du *Bearn* les prisonniers Autrichiens qui sont en France. Leur route a été marquée, & on la leur a fait entreprendre sous de fortes escortes. On a expédié d'un autre côté du Bureau de la guerre, le règlement de la route pour les Régimens Hollandois de *Raders* & de *Hoolwerf*, qui ont été faits prisonniers de guerre à *Charleroy*, & qu'on répartit à *Dijon* & en d'autres endroits de la Province de *Bourgogne*.

IV. L'incertitude où l'on étoit sur la route qu'a prise l'Escadre du Roi sous les ordres du Duc d'Anville, est dissipée. Elle l'a dirigée vers l'*Amerique*, dans le dessein de reconquérir le *Cap-Breton*, dont la dépossession cause un tort infini à la Nation Française. La Cour se flatte que cette Escadre y sera renduë avant qu'un secours qui est parti d'Angleterre puisse y arriver; ce qui détruit ce que nous avons avancé dans nôtre dernier Journal, qu'on avoit appris en Angleterre que l'Amiral *Townshend* étoit arrivé au *Cap-Breton* avec son Escadre & un convoi de troupes & de provisions. On compte ainsi d'apprendre bientôt des nouvelles de l'une & de l'autre des expéditions que nous annonçons, & peut-être d'un combat naval, étant à présumer que les Anglois employeront tout ce qui dépendra d'eux pour la conservation d'une conquête si propre à leur faire valoir les conditions qu'ils demanderont à la paix.

V. Une grande flotte de navires marchands est attenduë incessamment dans l'un des Ports du Royaume, venant de l'Isle de *Saint Domingue*, puisqu'on l'apprend arrivée au Port de la *Corogne*, où elle a été escortée & conduite par quelques Vaisseaux du Roi aux ordres de Mr. de *Macne-*

mara, Capitaine de haut bord. Les Négocians du Royaume estiment près de 30. millions de livres le chargement de cette Flotte.

#### A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, & en ECOSSE depuis le mois dernier.

I. **A**ngleterre. Quoiqu'il y ait au *Cap-Breton* des troupes dont le nombre paroisse suffire pour s'y défendre au cas d'attaque, on y a envoyé encore du monde, sous la conduite de divers Vaisseaux de guerre que commande l'Amiral Lestock, & c'est le secours qui doit contribuer à faire échouer l'entreprise du Duc d'Anville, non-obstant qu'il ne soit parti de *Sainte Helene* que le 3. du mois de Septembre. L'Amiral Martin l'avoit constamment observé avec son Escadre, lorsque les bruits d'une descente en *Ecosse* étoient en vigueur; mais revenu à *Plimouth*, ainsi qu'on l'a rapporté, on se persuadoit qu'il n'avoit point fait toute l'attention imaginable quant au *Cap-Breton*: cependant il ne fut pas si-tôt informé que l'Escadre du Duc d'Anville avoit mis à la voile du Port de *Brest*, qu'il y dépêcha un Exprès pour en avertir les Vaisseaux de guerre du Roi, qui y sont au nombre de neuf, & la garnison. Celle-ci est composée de six mille hommes. Le Commandeur Knowles la commande: & l'on a depuis appris de cet établissement que tout y étoit préparé à recevoir vigoureusement l'ennemi, s'il tentoit de s'y présenter.

II. Le procès des prisonniers d'Etat pour cause  
de

de rébellion, les exécutions sanglantes qui s'en suivent, & un reste de mouvemens que l'extinction totale de cette rébellion cause encore en *Ecosse*, sont dans ce Pays ce qui y absorbe presque toute attention. On en rapportera l'essentiel, après le Discours suivant que le Roi fit le 23. Août aux deux Chambres du Parlement, pour la clôture de cette assemblée.

MYLORDS ET MESSIEURS,

**J**E ne saurois mettre fin à cette séance du Parlement, sans vous exprimer mon entière satisfaction des délibérations que vous y avez tenuës. Le zèle & la vigueur que vous avez fait paroître si unanimement, tant pour le soutien de mon Gouvernement, que pour dissiper la dernière rébellion, & pour amener les coupables à la justice, en quoi vous avez été secondés si généralement par mes bons Sujets, non-seulement ont répondu parfaitement à mon attente, mais me donnent aussi la plus forte assurance que vous êtes déterminés à perfectionner ce grand ouvrage, en établissant notre tranquillité intérieure sur des fondemens solides, & en frustrant absolument toutes les espérances du Prétendant & de ses adhérens.

Le pouvoir que vous avez jugé à propos de me mettre en main à cette occasion, a été employé de la manière la plus convenable & la plus efficace. L'usage qui en a été fait a répondu pleinement aux fins pour lesquelles vous l'aviez destiné. Et il a plu à la Divine Providence, de bénir d'une manière éclatante le succès des mesures que nous avons prises. Je suis persuadé qu'il reste encore à régler bien des choses importantes, qui sont nécessaires pour rendre notre sûreté constante, & pour prévenir dans la suite de pareilles calamités : Mais comme vous avez jetté avec prudence les fondemens de vos délibéra-

Clôture  
du Parle-  
ment.

rions à ce sujet pour la prochaine séance, je n'ai pas voulu, dans une saison aussi avancée, vous retenir plus long tems hors de vos Comtés.

J'ai la satisfaction de vous informer, que la situation des affaires au-dehors me paroît plus favorable qu'elle ne l'étoit quand je vous fis le dernier Discours. Dès que la sûreté de mes Royaumes a pu le permettre, j'ai fait partir tel Corps de troupes dont on a pu se passer en ce Pays, afin de renforcer l'Armée des Alliés dans les Pays-Bas; de servir en même-tems à la défense des Provinces-Unies, & d'être en état de s'opposer de ce côté-là, aux progrès ultérieurs de la France. Par le moyen de ce secours & de la puissante assistance que vous m'avez mis en état d'y ajouter, cette Armée a été augmentée très-considérablement, & rendue plus forte qu'on ne s'y étoit attendu au commencement de l'année. Cet événement, joint aux heureux succès que les Armées Autrichienne & Piémontoise ont eues en Italie, & à quelques autres incidens arrivés à l'avantage de la cause commune, nous fait envisager plus de facilité dans les moyens de mettre nos ennemis à la raison, & de parvenir à une paix sûre & honorable, qui est le grand objet & le but que je me propose.

Messieurs de la Chambre des Communes.

La grande promptitude & l'empressement avec lesquels vous m'avez accordé les subsides pour l'année courante, exigent que je vous en fasse mes remerciemens particuliers. Je sens très-bien les difficultés extraordinaires que les circonstances des tems apportent à un article aussi essentiel, de même qu'au crédit public en général; difficultés que votre prudence & votre fermeté étoient seules capables de surmonter. Ce que vous avez fourni sera employé scrupuleusement aux usages pour lesquels  
vous



vous l'avez destiné. Et vous avez pu vous appercevoir de mon désir à diminuer les dépenses publiques autant qu'il est possible, par l'attention que j'ai eüe à profiter de la premiere occasion qui s'est offerte de licencier les Régimens que le zèle actif & loüable de plusieurs de mes fideles Sujets du premier rang & de la premiere distinction avoient ajoutés dans cette occurrence à nos propres forces.

MYLORDS ET MESSIEURS,

J'ai tant de preuves de vôtre fidélité inébranlable, de vôtre affection & de vôtre attachement pour moi & pour ma Famille, que je me repose avec la plus grande confiance sur vôtre conduite future. Je ne doute point que pendant l'intervalle de tems que vous passerez en vos différentes Provinces, vous n'y employiez tous vos soins pour achever de rétablir & de conserver la paix dans le Royaume, pour guérir les maux que cette rébellion dénaturée peut avoir causés, & pour animer & augmenter parmi mes Sujets ce sentiment de fidélité & de zèle qui s'est manifesté si sensiblement pour la présente constitution de l'Etat. Mon esprit en conservera long-tems les impressions, ainsi qu'il paroitra par la continuation de ma vigilance & de mes soins pour les rendre un peuple heureux.

Le Grand Chancelier prorogea ensuite, par ordre du Roi, le Par'ement jusqu'au 11. du mois d'Octobre.

Depuis le 27. d'Août la Cour porte le deüil pour la mort du Roi d'Espagne Philippe V. & pour celle de Madame la Dauphine, qui lui avoient été notifiée par des Lettres du Roi d'Espagne & du Roi de France.

III. Les prisons de Londres sont remplies de personnes de toute condition qu'on a amenées

d'*Ecosse*, & qu'on y amene encore, outre celles qu'on a arrêtées à *Londres* même & en différentes autres Villes, & dans les Boutgs d'*Angleterre*, sur les dépositions de plusieurs, & sur-tout du Sieur Murray qui a été Secrétaire du fils du Prétendant, & dont on a tiré de grandes connoissances sur tout le mystère de la rébellion éteinte d'*Ecosse*. Les noms de toutes ces personnes paroissent dans des listes publiques; mais comme on en renvoye quelques-unes purgées des soupçons qu'on avoit contre-elles, on ne fera mention ici que de celles que l'on juge véritablement coupables du crime de haute-trahison, sont condamnées à subir la peine de leur félonie.

*Exécutions sanglantes.* Ce fut le 10. Août, ainsi que nous l'avons dit, que subirent la leur les Officiers du Régiment de Manchester, faits prisonniers à *Carlisle*. On les a conduits à la plaine de *Kennington*, où après avoir été pendus l'espace de six minutes, on leur ouvrit le corps, d'où le cœur & les entrailles leur furent arrachés & jetés dans un grand feu. Ils sont tous morts dans les préjugés qu'ils avoient adoptés en faveur de la Maison de Stuard, en déclarant qu'ils tiendroient la même conduite qu'ils avoient tenuë, s'ils en étoient encore les maîtres.

Le 12. le Comte de Cromarty, le Comte de Kilmarnock & le Lord Balmerino furent ramenés de la *Tour* à la Barre de la Chambre, où le Lord Grand-Prévôt ayant prononcé contre-eux la Sentence d'un même genre de mort, il leur annonça ensuite que le Roi vouloit bien par grace communer leur supplice en celui d'avoir la tête tranchée. Le Comte de Cromarty fit à cette occasion un discours fort touchant, dans lequel, après avoir avoué ses fautes, il se recom<sup>s</sup> manda-

manda à la clémence de S. M. & à la compassion de ses Juges, ajoutant que si on ne l'en croyoit pas digne, il imploreroit du moins leur pitié en faveur de son épouse, de huit enfans innocens & d'un neuvième sur le point de naître. Des représentations de la Comtesse de Cromarty faites dans le même goût touchèrent le Roi, & valurent à son époux grace de la vie. Le Duc de Newcastle la lui fit annoncer le 19.

Mais les mouvemens que plusieurs personnes s'étoient donnés pour en obtenir autant au Comte de Kilmarnock & au Lord Balmerino, ont été inutiles. L'exécution de ces deux Seigneurs fut fixée au 29. & s'est faite ce jour-là, après que toutes choses y eurent été disposées, d'une manière également lugubre & frappante, outre les mesures pour prévenir tout desordre ou y remédier sur le champ, que la Cour avoit jugées d'autant plus nécessaires, qu'il ne lui parut pas qu'on pût user de trop de précaution dans une Ville comme *Londres*, remplie d'une nombreuse populace dont le bon sens ne guide pas toujours les démarches. Les troupes en nombre ayant été postées dès le grand matin, on apporta vers les dix heures deux cercueils sur l'échaffaut qu'on avoit dressé dans la Place de la Tour. Ils étoient couverts de drap noir, & il y avoit dessus chacun une lame de cuivre, sur l'une desquelles étoient gravés ces mots, *Guillaume Comte de Kilmarnock, décapité le 29. Août 1746. dans la 42. année de son âge*, avec une couronne de Comte au-dessus & six petites couronnes aux six angles. Sur l'autre étoient ces mots : *Arthur, Seigneur de Balmerino, décapité le 29. Août, dans la 58. année de son âge*, avec une couronne de Baron au-dessus & six petites couronnes aux six angles. Les Shérifs

*Le Comte de Kilmarnock & le Lord Balmerino décapités.*

allèrent prendre ces Seigneurs à la Tour vers les dix heures & demie & les conduisirent dans la maison, d'où ils devoient être menés sur l'échaffaut. En sortant de la prison le Gouverneur de la Tour, devant lequel ils passèrent, prononça, suivant l'usage, ces mots : *Dieu bénisse le Roi Georges*. Le Lord Kilmarnock confirma ce vœu par une inclination. Mais le Lord Balmerino cria : *Dieu bénisse le Roi Jacques*, persistant ainsi dans ses sentimens. Le Comte de Kilmarnock vêtu d'un habit noir, fut conduit le premier sur l'échaffaut. Il adressa au peuple un petit discours, dans lequel il se reconnut coupable envers le Roi & envers sa Patrie, & donna des marques d'une vraie repentance. Le signal ayant été donné, l'Exécuteur lui abatit la tête d'un seul coup. Le Lord Balmerino habillé de son uniforme de drap bleu, doublé de rouge, monta sur l'échaffaut avec une constance assurée. Il remit aux Shérifs un papier contenant ses sentimens, & dans lequel il déclaroit avoir été du Conseil où l'on proposa de faire main-basse sur tous les prisonniers Anglois. Il donna ce qu'il avoit d'argent à l'Exécuteur, & se mit d'un air intrépide en posture de recevoir la mort. L'Exécuteur l'ayant manqué, lui porta le premier coup dans les épaules. Il lui en donna un second qui porta dans le col, & fit tomber le patient. On le releva, & enfin du troisième coup il eut la tête emportée.

Ce sera bientôt le tour du Lord Lovat, chargé d'années, à éprouver le même malheureux sort, étant arrivé dès le 26. d'*Ecosse*, & conduit à la *Tour*; il s'est rendu fameux dans l'histoire de son Pays. La conduite qu'il a tenuë en tous tems ayant été aussi remarquable que singulière,

On a publié les mémoires de sa vie, écrits par lui-même, & avec d'autant plus de sincérité, qu'il n'y déguise rien. Nous pourrions en faire usage lors des circonstances de sa mort. Il ne doit pas être jugé en sa qualité de Lord, mais en celle de *Simon Fraser*, qui est son nom de famille; & en conséquence on doit le transférer de la *Tour* à la nouvelle prison, afin de comparoître devant les Juges du Tribunal de *Sainte Marguerite*. Le Comte de *Tranquair*, Seigneur Ecossois, est également à la *Tour*, avec plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes du même Royaume. Il a déjà subi quelques interrogatoires. Du reste tous les Tribunaux ont une occupation extraordinaire: Car les personnes qui ont servi le Prétendant en qualité d'Officiers, ou autrement, comme celles qui ont pris le parti de se soumettre, ont été conduites dans les prisons, outre un très-grand nombre d'autres qui ont été arrêtées en tous lieux sur les lumières tirées de divers examens, & sur-tout des découvertes du Secrétaire *Murray*, lesquelles sont si importantes qu'elles lui ont mérité grace de la vie, en demeurant néanmoins le reste de ses jours dans la prison de la *Tour*. Entre-autres, il a dénoncé toutes les personnes qui contribuoient en *Angleterre* pour le service du Prétendant, & dont le nombre montoit à plus de 1400. dans la seule Ville de *Londres*. Il a prouvé aussi que ces contributions avoient produit au-delà de sept cens mille livres sterlings, depuis l'année 1742. Il n'y a pas jusqu'à quelques Membres des Communes pour differens Comtés, qui ne soient soupçonnés d'avoir été impliqués dans le soulèvement d'*Ecosse*. On demande qu'ils soient mis en détention & gardés jusqu'à ce que les indices

qu'on a contre-eux ayent été vérifiés. Des Messagers d'Etat sont à cet effet dans les Provinces & les arrêtent ; & tous ces arrêts sont toujours une suite des confessions du Secrétaire Murray.

Le 2. Septembre il se fit une nouvelle exécution de trois Officiers du Prétendant , savoir, des Sieurs Jacques Nicholson , Gauthier Ogilvie, & Donald Macdonald , qui subirent le même supplice sur la Place de *Kennigton* que ceux du Régiment de Manchester. Et quant aux Officiers au service de France ; nés sujets de la Couronne Britannique , qui ont été employés dans la dernière rébellion , la Cour a pris sur leur sujet l'avis de Jurisconsultes , lesquels ont décidé qu'aucune personne née sujette de ces Royaumes , ne pouvoit être justifiée sur l'action de prendre les armes contre le Roi , ou d'agir contre Sa Majesté au service d'une Puissance qui est actuellement en guerre avec elle. Ils ont même ajouté qu'il leur paroïssoit que la rigueur de la Loi devoit s'étendre jusqu'à tous Officiers qui étant au service de France , ne sont point demeurés près de leurs Corps , mais qui ont agi séparément , en prenant des commissions du fils du Prétendant , en engageant du monde pour son service , & en exerçant des sujets du Roi dans le service militaire pour agir contre Sa Majesté. C'est en conséquence de ces décisions qu'on juge les Officiers du service de France qui ont agi en *Ecosse* & en *Angleterre* , contre les troupes du Roi : Et il doit se tenir incessamment un Conseil de guerre à *Whitehal* pour examiner la conduite de plusieurs Officiers Généraux qui ont commandé les mêmes troupes Royales en *Ecosse* , au commencement de la rébellion.

Pendant que l'on fait les procédures de cette rébel,

rébellion, & qu'on punit du dernier supplice ceux qui ont eu le malheur de s'y laisser entraîner, on continuë d'un autre côté à poser les fondemens du rétablissement de la paix, tant par les propositions déjà faites sur cet objet, que par l'envoi de Mr. Benjamin Keene à *Lisbonne* & du Comte de Sandwich à *Breda*. Ce dernier qui est parti pour se rendre d'abord à *La Haye*, est chargé d'instructions relatives à une suspension d'armes. Il est encore question du départ du Duc de Cumberland pour les *Pays-Bas* avec un grand renfort de troupes pour l'Armée alliée.

E C O S S E.

LE Comte d'Albemarle commande les troupes du Roi qui sont restées dans ce Royaume, depuis le départ du Duc de Cumberland. Il les a tenuës la plupart campées au *Fort Auguste* jusqu'à la fin d'Août, qu'il les a mises à *Perth* pour y demeurer sous la tente aussi long-tems que la saison pourra le permettre, & par-là tenir dans le respect les Montagnards du *Badenoch*, lesquels sont inaccessibles dans leurs montagnes : Car non-obstant la défection du plus grand nombre il en a paru encore de tems en tems des bandes, mais dont les entreprises n'ont plus rien effectué. Le fils du Prétendant leur a rendu de fréquentes visites, & continuant de parcourir les Isles, on le l'a sçu retiré dans le *Lochaber*, sans dessein, disoit-on, d'abandonner le Pays, quoique la fortune lui eut montré tous ses reves ; qu'on eut mis tout en œuvre pour se saisir de sa personne ; qu'on eut amené de toutes parts au Comte d'Albemarle ceux chez qui l'on pensoit qu'il avoit eu de la retraite, & qu'on eut exercé la plus grande rigueur contre ceux qui en effet lui en avoient procurée. Ceux-ci

ont été condamnés par le seul fait à être perdus , & leurs maisons brûlées.

Pour ôter d'ailleurs aux montagnards non domptables toute communication avec la mer , & pour être plus en état de favoir les démarches du fils du Prétendant , le Comte d'Albemarle avoit formé le long de la côte une chaîne avec des troupes. Il avoit mis de plus divers détachemens dans le Pays qui occuperent les défilés des montagnes , pendant que les Tribus fidèles au Gouvernement pénétoient dans l'intérieur. Voilà ce qui étoit encore à rapporter de l'*Ecosse* , avec cette ajoûte que tous les jours on surprenoit quelques personnes du parti contraire qu'on amenoit au Camp du Comte d'Albemarle , d'où il les envoyoit à *Edimbourg* , à *Inverness* & ailleurs , pour de-là être conduites à *Londres* ; ce qui faisoit croire que l'*Ecosse* avoit encore quelque-tems besoin du Corps de troupes qui y étoit laissé pour contenir les Montagnards , au cas que le fils du Prétendant trouvât le moyen de les émeuter de nouveau en sa faveur , ce qui n'est pas arrivé. Ce corps de troupes étoit de seize Régimens outre les compagnies indépendantes. Ce qu'il y avoit de plus , est parti pour les *Pays Bas* ; mais la soumission du restant des soulevés a eu lieu , & le fils du Prétendant a regagné les côtes de France.

#### A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

**L**A réduction au pouvoir de la France du reste des Places fortes qui appartiennent en ces Pays à l'auguste Maison d'Autriche , est l'ouvrage présent de la nombreuse Armée réunie que cette Couronne y tient aux ordres du Maréchal de



Saxe qui en a seul le commandement avec patente de Généralissime, depuis le départ du Prince de Conti pour retourner à Paris. Elle en est au siège de *Namur*, que lui favorise la retraite de celle des Hauts-Alliés de devant cette Place. Les campemens de l'une & de l'autre de ces deux Armées jusqu'à la mi-Août, & où tendoient leurs mouvemens, n'indiquoient pas qu'un corps rassemblé dût se porter de si-tôt à une telle entreprise. Mais les substances qui auroient pû être coupées au Sérénissime Prince Charles de Lorraine, & l'intention de couvrir *Mâestrecht*, semblent lui avoir fait préférer, comme au Prince de Wa'deck, de s'éloigner des bords de la *Mehaigne* où ils s'étoient postés, quoique par là le Comte de Saxe puisse avoir la facilité d'exécuter son dessein sur *Namur*. Voici ce qui y a conduit.

Les François après diverses marches & divers mouvemens, s'étoient mis d'un côté de la *Mehaigne*, tandis que les Alliés gardoient l'autre bord en s'observant les uns les autres. Ils prirent des postes le long de cette riviere après être sortis de ceux où nous les laissâmes le mois dernier. Les rencontres qui continuent entre les deux Armées, furent assez fréquentes jusqu'au 17. pour se persuader qu'elles en viendroient bientôt aux mains d'une maniere plus marquée. Car les François tenterent ce jour-là vers le matin de passer la *Mehaigne* près de *Bonaf*, mais un détachement des Alliés qui y étoit posté, les obligea d'abandonner leur dessein & de se retirer. Dans la position où ceux-ci se trouvoient alors, ils avoient la droite appuyée à *Bonaf* & la gauche à *Ostain*. Le Prince de Waldeck y eut son quartier, & celui du Prince Charles fut à *Longchamp*. Le même jour à midi leur aile gauche se  
mit

mit en mouvement. Elle marcha en ordre de bataille jusqu'à la droite, qui changea aussi de position pour s'étendre sur la droite de la *Mehaigne*. Les tentes étant demeurées tendues, on jugea à propos de les détendre le soir, & de les transporter à *Namur*. On y amena pareillement la plus grande partie des bagages & des équipages du Prince Charles, du Maréchal de Balthiani & des autres Généraux, de même que ceux de la plupart des Officiers de l'Armée Alliée.

Ce mouvement avoit été occasionné par un autre qu'avoient fait les François en débordant le front de cette Armée, & s'étendant par delà sa droite jusqu'à *Warem*, pendant que le Maréchal de Saxe faisoit défilér de gros détachemens sur *Hannuye*. Toute l'Armée des Hauts-Alliés étoit ainsi prête à engager un combat, de même que le 18. qu'elle resta sous les armes, si la circonstance l'avoit exigé. Et comme l'ennemi auroit pu profiter de ses mouvemens pour passer l'*Orneau*, & occuper les hauteurs du *Mazy*, on laissa la garde de ce poste à six Bataillons Hollandois & à deux Régimens de Cavalerie des mêmes troupes. Le corps de Hussars Impériaux-Autrichiens commandé par les Généraux Trips & Baronsi escarmouchâ toute la journée avec les troupes légères des François, dont les premiers menerent plusieurs prisonniers dans *Namur*. On y fit entrer le même jour un détachement de 500. hommes, l'on en retira au contraire les bagages & équipages qu'on y avoit transportés la veille, & on les renvoya à l'Armée.

De grands mouvemens que le Maréchal de Saxe faisoit par sa gauche après avoir quitté un camp qu'il avoit pris au *Grand Rosier*, pour cotoyer la *Mehaigne*, & ces mouvemens étant suivis de la

leyée

levée du Camp du Comte de L<sup>o</sup>wendahl à la *Tronée des cinq étoiles*, firent faire au Sér. Prince Charles les dispositions pour rompre le dessein auquel ils tendoient. Le 19. dès la pointe du jour les troupes du corps de réserve de son Armée se préparèrent à attaquer un camp des François, d'environ douze mille hommes, dont il y avoit des détachemens jusqu'à *Asch* & au Bois de *Perwis*. Et cette attaque fut faite avec succès par le Prince d'Estersasi. Il avoit du canon avec lui dont il tira en force. L'ennemi fut délogé d'*Asch* & de *Perwis*; on ne put cependant parvenir à le couper, mais on lui fit nombre de prisonniers.

Le 20. les troupes Hollandoises qui étoient au *Mazy*, en furent retirées, comme d'un poste trop détaché de leur Armée dont ils ont rejoint l'aile gauche; & sur l'apparence que les François avoient des vûes sur *Huy*, un gros d'Hussars Autrichiens y fut d'abord envoyé, mais il ne s'y maintint que jusqu'au lendemain, quoique les deux ailes de l'Armée dont ils étoient détachés, eussent fait un mouvement pour s'approcher de cette Ville. En effet le corps de troupes Françoises du Comte de L<sup>o</sup>wendahl qui s'étoit posté à *Warem*, étant marché de là sur la *Meuse*, il a occupé *Huy* le 21. s'y est emparé d'un magasin, & y a fait quelques prisonniers des Hussars ausque's la garde en étoit confiée. Le Maréchal de Saxe avoit pour lors disposé ses troupes de maniere qu'elles s'étendoient jusqu'à la *Meuse*, & barroient le passage par cette riviere ainsi que l'Etat de *Liège*, en coupant la communication à l'Armée des Alliés avec la Ville de ce nom & avec *Maëstrecht* & *Breda*; situation qui fit prendre la résolution au Sér. Prince Charles de changer de position, & de passer la *Meuse*. Trois Ponts construits

fruits à deux lieues de *Hay*, servirent à cette opération le 28. & le 29. que le passage ayant été exécuté d'abord par les troupes Hongroises, une partie de l'Armée se posta sur la droite de cette rivière, après avoir laissé une garnison de dix à onze mille hommes dans *Namur*, tous Hollandois, à l'exception de deux Bataillons de troupes Impériales Autrichiennes, & l'on y a aussi transporté l'artillerie des troupes Hollandoises. Le reste de l'Armée Alliée ayant passé la *Meuse*, elle remplit le but qu'elle se proposoit. Elle s'est rouverte les communications; & marchant sur plusieurs colonnes, elle a été occupée depuis le 31. jusqu'au 3. Septembre à traverser la partie de la Principauté de *Liège*, qui est à l'autre côté de la *Meuse*, ainsi que le Pays de *Limbourg* & la lisière du Duché de *Luxembourg*. Les vivres n'ont point manqué dans cette marche d'ailleurs pénible pour l'incommodité du terrain. Les bonnes mesures que le Prince Charles, le Maréchal de Balthiani & le Prince de Waldeck avoient prises, les avoit assurés. Le passage de la rivière d'*Ourt* étoit la seule opération qui restoit à exécuter pour s'ouvrir la communication avec *Maësbrecht*. L'avant-garde s'y présenta le 4. Elle trouva que les bords en étoient gardés par un gros Corps de troupes Françoises, aux ordres du Comte de Clermont-Gallerande. Elle tenta le passage près de *Chefnée*, & y réussit après un vif combat qui obligea les François de se replier sur le poste de la *Chartreuse*, à peu de distance de *Liège*. Cette avant-garde, composée d'environ dix mille hommes, continua ensuite sa marche sans aucun obstacle pour s'avancer vers *Maësbrecht*.

Le reste de l'Armée alliée arriva le 8. sur l'*Ourt*  
que

que les troupes ont passée successivement. Le poste de *Vijet* sur la droite de la *Meuse* fut d'abord occupé par les troupes de l'avant-garde ; & elles ont travaillé immédiatement à y jetter deux ponts , dans l'intention de retourner avec toute l'Armée sur la gauche de la *Meuse* ; ce qui a été exécuté le 14. après diverses marches. Toutes les troupes des Hauts-Alliés se sont mises d'abord à camper , la plus grande partie vers la montagne de *Saint - Pierre* , d'où elles couvrent la Ville de *Maëstricht* , rétablissent la communication avec la Baronnie de *Breda* , & se mettent en situation de faire tels mouvemens que les circonstances pourroient leur rendre utiles ; en même-tems que de recevoir aisément un Corps de trois Régimens Anglois , savoir , de *Wolff* , de *Pultney* & de *Sempil* , qui se sont mis en marche du Port de *Willemstadt* , où ils étoient arrivés d'*Ecosse* , sous les ordres du Brigadier *Houghton*. Point de jours depuis le 22. Août jusqu'au 15. de Septembre ne se sont passés sans des escarmouches , dont il y en eut quelques-unes assez sanglantes. On nous en a envoyé le détail , suivant lequel la plûpart ont toujours été à l'avantage des troupes Alliées qui les engagerent. Les Partis François s'étant d'un autre côté glissés dans quelques lieux de la Province de *Luxembourg* & de celle de *Limbourg* , s'y sont fait donner l'argent qui étoit dans les Comptoirs de l'Impératrice-Reine : Mais nous continuons à laisser ces détails aux feuilles hebdomadaires. Elles les rapportent différemment. Ces coups d'ailleurs ne décidant de rien , on se croit permis d'en passer le récit dans nos Mémoires. Quelques irrégularités se sont aussi commises par les troupes irrégulières Hongroises , à *Aynhilles* , situé sur l'*Amblève* à quatre  
licées

licües de Liège, & aux environs, que, sans doute ces troupes n'auront pas pris pour être du territoire de leur auguste Souveraine.

Les mouvemens en avant & en arriere de l'Armée alliée, ont fait diriger au Maréchal de Saxe les marches & les campemens des différens Corps de la sienne, & lui ont fait prendre la résolution de former le siège de *Namur*. Il a fait avancer successivement trois Corps vers cette Place, ensemble d'environ 35. mille hommes. Les deux principaux aux ordres des Comtes de Segur & de Lôwendahl, avec lesquels cette Place s'est trouvée le 6. entièrement fermée; depuis les Pionniers commandés en nombre, les bombes, les boulets, la poudre amenés, les approches faites, plus de 200. canons & mortiers arrivés de *Bruxelles*, de *Tournay* & de *Charleroy*; & les Batteries ayant été établies tant contre la Ville que contre le Château on commença d'en tirer le 16. qu'on ouvrit la tranchée. Le feu de la Place a été très-vif depuis les premières approches de l'ennemi, & continué de même.

Le 17. l'Armée alliée se remit en marche, & alla occuper un nouveau Camp au-delà de *Herderen*, où le Prince Charles établit son quartier. Sa droite déborde la Ville de *Tongres*, que les François occupent par un Corps de troupes, lequel couvre la gauche de leur Armée, campée avantageusement derrière la rivière de *Farre*.

On s'en tiendra pour ce mois-ci au détail succinct que nous venons de donner des principaux mouvemens des deux formidables Armées qui sont dans ces Pays à s'observer, & sans en pouvoir venir à une action de marque, par les mesures du Comte de Saxe à prendre ses postes, & à les

es rendre autant qu'impraticables aux troupes alliées. Mais la campagne devant durer encore plusieurs semaines, il paroît que ces derniers tenteront tout pour ne point la finir sans la signaler d'un combat en forme. Ce sont les vûes de leurs Généraux, dont l'Armée va être encore renforcée du Corps de Bavaois négocié par les Ministres des Puissances Maritimes, & dont la premiere division étoit arrivée le 17. à *Francfort sur le Meyn.*

Dans ces circonstances la Ville de *Liège* se trouve comme au milieu des troupes alliées & Françoises, dont quelques Corps se tiennent depuis deux mois dans les environs; & les Officiers des unes & des autres y entrent indifféremment, en ayant la liberté, mais non les Soldats en nombre, à moins de n'avoir point d'armes. C'est-là le privilège des Villes & Pays de neutralité que les Souverains & les Etats s'étudient à garder plus scrupuleusement que jamais, lorsqu'ils ont sur leur territoire, & à la porte de leurs résidences, des forces qui leur demanderoient raison d'une conduite qui paroîtroit y donner atteinte.

#### H O L L A N D E.

L'Etat, dans les circonstances où il se trouve de ravoir sur son territoire, une Armée nombreuse, qui y a déjà le pied, pressé la tenuë du Congrès préliminaire de *Breda*; mais les Ministres Plénipotentiaires qui devoient y ouvrir leurs conférences le 16. Septembre, n'y étoient pas encore rendus ce jour-là. Le Comte de *Wassenaer* y étoit seul pour les Seigneurs Etats Généraux. Son collègue *Mr. Gilles* retourné à *La Haye*, se dispoit néanmoins à l'y suivre, de même que *Mr. de Sandwich* pour le Roi de la

Grande

Grande Bretagne. Pour Mr. de Puyfieux qui doit assister à ces conférences de la part du Roi de France, il attend à *Anvers* depuis le 8. du même mois qu'il y est arrivé, que les autres Ministres y soient rendus. On ne sait à quoi attribuer ce retardement, vû que les Cours de *Vienne* & de *Turin* y ont aussi nommé chacune un Ministre; & que tant ces Cours que celles de *Madrid* & de *Verfailles*, ne s'éloignent nullement d'une pacification générale, puisqu'elles paroissent déferer à ce que les moyens en soient procurés par la Cour de *Portugal*, où elles ont toutes des Ministres, sans ceux qui depuis peu y sont allés de *Londres* & de *Paris*, pour entamer ce salutaire ouvrage.

Mais les affaires d'*Italie*, dont il nous reste encore quelque chose à rapporter, pour être devenues tout-à-coup très-sérieuses pour la République de *Genes*, pourroient bien avoir donné des difficultés à la suspension d'armes à établir dans ce Pays. Car ces affaires influent beaucoup sur le reste des affaires de l'Europe. Le Comte de Rosenberg, l'un des Ministres de la Cour de *Vienne* à *La Haye*, est chargé d'en aller traiter à *Lisbonne*; mais étant parti pour *Londres*, il s'y arrêtera jusqu'à réception d'avis certains du succès des ouvertures que cette Cour & celle de *Vienne* ont fait faire au Roi d'Espagne par le canal de Sa Maj. Portugaise.

Mr. Gilles est nommé par les Etats Généraux pour remplir la Charge de Conseiller Pensionnaire de la Province d'Hollande.

Des avis de *Flandres* annoncent le retour certain du fils aîné du Prétendant d'*Ecosse*: qu'un Capitaine appelé Dumont, ayant sous ses ordres un Vaisseau Corsaire très-bon voilier, avoit croisé



croisé pendant quelque-tems sur la côte orientale de ce Royaume, où il l'avoit reçu sur son bord, & avoit trouvé moyen de gagner la côte de *Flandres*, après avoir été poursuivi plusieurs fois par divers Vaisseaux de guerre & Armateurs Anglois, auxquels il avoit eu l'habileté d'échapper. Que ce Vaisseau Corsaire a aussi ramené plusieurs Officiers tant Ecoissois qu'Irlandois, qui ont servi dans la dernière expédition d'*Ecosse* : Que le fils du Prétendant est actuellement à *Paris*, où son frere est pareillement depuis quelques mois : & que par le Vaisseau qui l'a ramené, on a appris que ce qu'il y avoit encore à son départ d'*Ecosse*, de soulevés montagnards dans le *Lochaber* & le *Badenoch*, avoit pris le parti de se soumettre aux troupes du Roi de la Grande Bretagne.

## ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

I. **V**ienne. Si les opérations de l'Armée alliée dans les *Pays-Bas* n'ont pas encore répondu à l'attente de cette Cour, celles d'*Italie* ont eu tout le succès qu'elle pouvoit s'en promettre. Il avoit été résolu dans le Conseil, après la nouvelle du décès du Roi d'Espagne Philippe V., de les continuer avec vigueur jusqu'à ce que l'on pût juger avec certitude des dispositions du Roi son successeur, & si ce Prince étoit incliné à faire la paix. Cette résolution prise, sans doute de concert avec le Roi de Sardaigne, fut d'abord communiqué e à la Cour de *Londres*, qui en l'approuvant, déclara que l'Escadre Britannique de

la Méditerranée, seconderoit les mesures de parvenir au but proposé de finir la guerre d'Italie ; qu'on mettroit tout en œuvre pour triompher des ennemis, & qu'en même-tems que le poids des opérations militaires seroit prêt à tomber sur la République de Genes, cette République convaincuë que les secours contre l'auguste Maison d'Autriche, étant ce qu'elle pouvoit avoir fait de moins avantageux pour elle, son parti le meilleur à prendre dans une révolution d'affaires, seroit une soumission entière. C'est en effet celui dans lequel on la voit dès-à-présent. Le Marquis Jean-Baptiste Mari, ci-devant son Ministre auprès du Roi de Sardaigne, vient à Vienne offrir cette soumission à l'Impératrice-Reine. Avant son départ de Genes quatre autres Députés Genoïses avoient été envoyés au Marquis de Botta de la part de leur Sénat, pour souscrire à la loi que ce Général, avec le Roi de Sardaigne, jugeroient à propos de leur prescrire.

Cette grande nouvelle fut apportée à Leurs Majestés Impériales le 9. Septembre, par le Capitaine Vettes fils du Général de ce nom, arrivé de l'Armée, & qui donna un détail des opérations qui avoient précipité les choses vers cette décision des affaires d'Italie. Il contient « que  
 » l'important poste de la *Bochetta* qu'on n'avoit  
 » jamais forcé, le fut le premier de Septembre  
 » par les troupes seules de l'Impératrice-Reine :  
 » Que le Comte de Broune qui conduisoit l'at-  
 » taque, avoit partagé sa colonne en trois  
 » Corps, dont deux commandés par les Géné-  
 » raux de Maquire & de Meligni, avoient agi l'un  
 » à la droite, l'autre à la gauche des défilés :  
 » Que le Général Novati à la tête du troisié-  
 » me, avoit fait son attaque de front : Que 24.

Compagnies de Grenadiers , 40. Piquets Espa-  
gnols & François , & un Corps de milices  
Genoises qui garnissoient les avenues des gor-  
ges , après quelque résistance , avoient abandon-  
né leurs postes avec leurs canons , & avoient été  
poursuivis jusqu'à *Campo-Morone & Ponte-De-*  
*cimo* , d'où ils s'étoient encore retirés , aban-  
donnant artillerie , munitions , bagages &  
malades à *St. Pierre d'Arene* & dans la vallée  
de *Poncevere* , & regagnant la *Provence* & la  
*Catalogne* , pour ne point être défaits , & pour  
que les Genoises eussent la liberté de capituler du  
mieux possible avec les Généraux de Sa Maj.  
Impériale ; ce qui avoit eu lieu , ceux-ci ayant  
livré d'abord au Marquis de Botta leurs Châ-  
teaux , leurs Places , leurs Forteresses avec tout  
ce qui y étoit , ainsi qu'une porte de leur Ca-  
pitale , pour les choses demeurer en cet état  
jusqu'à ce que la Cour eut réglé ce qui seroit  
à faire ultérieurement : Que l'Infant Don Phi-  
lippe étoit parti par mer pour retourner en *Esp-*  
*agne* ; & qu'en attendant les ordres de l'Im-  
pératrice-Reine , sur le grand changement  
arrivé aux affaires d'*Italie* , le Marquis de Botta ,  
qui avoit déjà reçu une somme considérable  
des Genoises , faisoit observer dans toutes leurs  
Places , une exacte discipline à ses troupes. »

II. Les conférences ont été fréquentes à la  
Cour depuis l'avis reçu de ce qui venoit de se  
passer dans l'Etat de *Genes*. Mais on ne fait pas  
encore la résolution qui a été prise là-dessus.  
Ces conférences comprennent en même-tems les  
autres grands objets de la Cour sur le reste des  
affaires de l'Europe dans lesquelles elle est en-  
gagée ; il en part des Couriers continuellement  
pour *Londres* , pour la *Haye* , pour *Lisbonne* , &

l'on en expédie aussi souvent au Roi de Sardaigne, à l'Impératrice de Russie & au Roi de Prusse, tous avec des dépêches relatives à la bonne intelligence que Leurs Maj. Imp. fortifient avec ces Puissances. Par ceux que le Roi de Prusse a envoyé de son côté, il a renouvelé sans cesse les plus fortes assurances de son amitié, ainsi que du désir qu'il a de cultiver de plus en plus la bonne intelligence qui subsiste entre lui & Leurs Maj., ce qui s'accorde très-bien avec les déclarations du Comte de Podewils son Ministre Extraordinaire, dont nous avons fait le rapport le mois passé. Le Comte de Bernes destiné pour se rendre de la part de l'Impératrice-Reine auprès de Sa Majesté Prussienne, en la qualité qu'est à Vienne Mr. de Podewils, n'étoit cependant pas encore parti de cette Ville le 12. Septembre, quoique ce Prince fut de retour à Berlin depuis le 11. du mois précédent, du voyage qu'il étoit allé faire en *Silésie*.

III. Le Ministre que l'Impératrice-Reine a nommé au Congrès préliminaire de *Breda*, c'est le Comte de Caunitz-Rittberg, mais la santé de ce Seigneur, qui s'est rendu dans ses terres en *Westphalie*, ne lui permettant pas d'y assister, on croit que Sa Maj. en aura actuellement nommé un autre. En attendant que l'on puisse juger de ce qui résultera de l'ouverture des conférences de paix, la Cour continuë de prendre les arrangemens nécessaires pour raffermir en *Italie* ses affaires, & d'agir toujours d'une manière vigoureuse aux Pays-Bas conjointement avec ses Alliés.

IV. La Cour a pris le deuil à l'occasion de la mort de Madame la Dauphine, que la Cour de France lui avoit notifiée en forme, par des Lettres conçues dans les termes les plus obligeans, & dans lesquelles le Roi Très-Chrétien fait connoître

les sentimens d'estime dont il est rempli envers L. M. Impériales. On ne doute pas que la Cour d'Espagne n'ait fait notifier aussi par Lettres le décès du Roi Philippe V. & le penchant du Roi Ferdinand VI. son Successeur pour le rétablissement de la Paix.

L'Impératrice est de nouveau enceinte, & sa grossesse a été déclarée.

L'Empereur a élevé le Comte d'Aversperg à la dignité de Prince de l'Empire.

V. L'affaire du Prince Cantacuzene est terminée. Il est condamné à une prison perpétuelle à *Neustadt*. L'Impératrice-Reine a chargé son Ministre à la Cour de Russie d'y faire part des raisons qui l'ont déterminée à le condamner. La Princesse Cantacuzene a la liberté de demeurer à *Vienne*, ou de se retirer auprès de sa Famille en *Russie*. Quant au Colonel *Trenck* qui paroissoit par grace devoir être condamné à une pareille détention, il a appelé du jugement rendu contre lui par le Tribunal devant lequel il a été examiné. Il s'est plaint que la procédure avoit été conduite avec trop de rigueur, & a demandé que l'Impératrice voulût lui donner d'autres Juges, ou remettre l'examen de son affaire à quelque tribunal étranger. Sa Majesté a condescendu à cette demande pour faire connoître combien elle désire que la plus exacte justice soit observée. Elle a établi une nouvelle commission dont le Comte de *Königsfegg*, Felt-Maréchal, est Président, & à laquelle ont accès les membres des différens tribunaux de *Vienne*. On y fait la révision de tous les actes du procès.

VI. *Prusse. Berlin*. Le Roi depuis son retour de *Silésie*, a envoyé ordre à ses Ministres dans les Cours Electorales, d'y faire des instances

pour obtenir, qu'en exécution de la clause stipulée par le Traité de *Dresde* du 25. Decembre dernier, l'Empire Romain se chargeât envers Sa Majesté Prussienne de la garantie du Duché de *Silésie*. Le Comte de *Podewils* a eu ordre de faire les mêmes instances auprès de la Cour Impériale. On assure là-dessus que l'Impératrice-Reine fera appuyer sa demande. Le Comte de *Bredow*, Ministre d'Etat & du Conseil Privé, est encore allé à *Vienne*, en conséquence des ordres du Roi, qui l'a chargé d'une commission particulière auprès de L. M. Imp. On pense qu'elle regardé le Congrès préliminaire de *Breda*, où il y a aparence que le Roi enverra aussi un Ministre, Sa Maj. ne continuant qu'à donner des assurances à la Cour de *Vienne*, qu'elle se portera de tout son possible à rétablir la tranquillité de l'Europe.

On n'est d'ailleurs nullement inquiet à la Cour de *Berlin* sur ce que celle de *Petersbourg* a assemblé des troupes en nombre dans la *Livonie*, parce qu'elle croit être informée au juste des raisons pour lesquelles on les a assemblées. Du moins ne fait-on dans les Provinces de la Prusse aucunes dispositions qui indiquent qu'on en conçoive de l'ombrage.

VII. *Barviere*. La premiere colonne du Corps de troupes de cet Electorat qui passe au service des Puissances Maritimes, & que nous avons dit arrivée à *Francfort* sur le *Meyn*, est suivie des deux autres. Ce Corps marche en trois colonnes, pour aller passer le *Rhin* à *Cologne*, & delà se rendre à sa destination ; mais l'on compte que le tout ne pourra y arriver que bien avant dans le présent mois d'Octobre.

L'Electeur ayant résolu depuis son mariage conclu avec la Princesse Marie-Anne, fille du  
Roi

Roi de Pologne Electeur de Saxe, de faire un voyage à *Dresde* pour y voir cette Princesse, Son Altesse Electorale est partie à cet effet de *Munich* le 23. Août, accompagnée du Comte de Tertenbach, du Comte de Sirtzheim, du Comte de Piosafque Capitaine de ses Gardes du Corps, du Comte Norbert de Thôring son Chambellan, & du Pere Stadler son Confesseur. Le Baron de Braitlohn a été chargé du soin des principales affaires pendant son absence.

VIII. *Saxe. Dresde.* On parle d'une négociation entre cette Cour & celle de France, à cause de l'arrivée de Mr. Charles Hyacinte de Galean, Marquis des Illars & de Salerne, Proeurur Syndic Député de la Noblesse & des Etats de *Provence*, que le Roi de France a nommé son Ambassadeur auprès du Roi, en l'accréditant en même tems près de la République de Pologne. Ce Seigneur a une nombreuse suite. Le 28. d'Août il eut ses audiences particulieres du Roi & de la Reine, des Princes & des Princesses. La cérémonie de son entrée publique & de son audience solennelle est remise à *Varsovie*, où ses équipages sont déjà rendus.

Ce fut le même jour vers les six heures du soir que l'Electeur de Baviere arriva à *Dresde*, sous le nom de Comte d'Angersberg. Il alla descendre chez le Baron de Wetzel, son Ministre. Mais il ne tarda point à se rendre au Château où se trouvoient le Roi & la Reine avec la Famille Royale. *L'incognito* qu'il gardoit nedura que jusqu'au lendemain que les Princes allerent le voir, de même que le Roi, qui le ramena dans son carrosse. L'Electeur dina avec L. M. & la Famille Royale. Il fut placé entre le Roi & la Reine, ayant le Roi à sa droite. On avoit invité

à ce repas les Ministres des Puissances étrangères. Le soir il y eut Opera. S. A. E. dina aussi le 30. à la Cour, où l'on donna le soir un Bal, qui fut interrompu par un grand souper. Le 31. il y eut encore Opera, & le premier de Septembre grande partie de chasse. Les divertissemens ont continué dans ce goût jusqu'au 6e. jour du départ de l'Electeur de Baviere pour retourner à sa résidence. S. A. E. dont L. M. & la Famille Royale se sont séparées avec de grandes marques de tendresse, a été charmée d'avoir vû la Princesse sa future Epouse, & elle est partie très-satisfaite de la Cour, où elle a fait plusieurs libéralités tant aux Officiers qu'aux domestiques. Pendant le séjour qu'elle y a fait, elle a vû le Trésor. On lui a fait voir aussi la fameuse Manufacture de Porcelaine à *Meissen*, où elle étoit allée accompagnée du Comte de Bruhl, premier Ministre d'Etat & du Cabinet, & qui est Directeur de cette Manufacture. Ce Seigneur avoit eu soin d'y faire préparer un diner splendide pour S. A. E.

Le mariage de l'Electeur de Baviere avec la Princesse Marie-Anne ne sera célébré qu'après que la Cour sera revenuë du voyage qu'elle fait en Pologne. Les Princeses partirent le 8. Septembre pour s'y rendre, & L. M. le 12.

IV. *Wûrtzbourg*. Le Chapitre de cet Evêché ayant procédé à l'élection d'un nouvel Evêque & Prince, élut le 29. Août le Comte François-Anselme d'Ingelheim pour être revêtu de cette dignité.

X. *Heilbron*. Le Camp des troupes de l'Impératrice-Reine, formé dans les environs de cette Place, est séparé, elles ont pris la route du *Brisgau*. Le Prince de Lobkowitz qui les commandoit, est retourné à *Vienne*. On avoit détaché auparavant



travaux de ce Camp pour l'Italie, les Régimens de Cordua & Darmstadt, Cuirassiers, Grune & Leopold Daun Infanterie, sous les ordres des Généraux-Majors de Rottern & de St. André. Mais le changement des affaires arrivé dans ce Pays-là, aura vraisemblablement occasionné l'ordre de leur faire faire halte en route.

## ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable dans le NORD, depuis le mois dernier.

**R**ussie. La Cour est revenue à *Petersbourg* le 8. Août du voyage qu'elle étoit allée faire à *Revel*. La Flotte qui s'y rendit pour donner à l'Impératrice le spectacle d'un combat naval, est aussi retournée à *Cronstadt*. Elle doit toujours être en état de mettre en mer, quand il sera jugé à propos de l'ordonner, Sa Majesté ayant fait savoir au Collège de la Marine, qu'elle vouloit que les Officiers qui en dépendent, ne s'éloignassent point de leurs départemens sans une permission expresse de la Cour. Cependant elle n'est destinée à aucune expédition. Les troupes qui sont en *Livonie* au nombre de 80. mille hommes, n'ont également aucune destination. Il n'y a qu'un Traité d'amitié, d'alliance & de défense mutuelle conclu & ratifié avec la Cour de *Vienne*, qui pourroit y retenir une trentaine de mille hommes, pour marcher à son service, si les Etats de l'auguste Maison d'Autriche en *Allemagne*, venoient à être attaqués par quelque Puissance que ce fût, ou que le repos en fût troublé : Car ce sont les termes du Traité, dont nous avons annoncé la négociation dans nos deux derniers Jour-

Journaux, & qui a été consommé à *Petersbourg* avant le départ de l'Impératrice pour *Revel*. Il porte essentiellement cet article : Et l'Impératrice des Romains s'engage de son côté à fournir le même secours de trente mille hommes à la Couronne de *Russie*, dans les occasions où elle pourroit en être requise, & si la tranquillité dans le *Nord* venoit à être interrompue.

On a donné part de la conclusion de ce Traité aux Ministres de l'Impératrice près des Puissances étrangères, afin qu'ils puissent les en informer. La même notification a été faite à ceux de *Londres* & de *Dresde*, dont les Principaux sont déjà invités d'y accéder ; on en a pareillement annoncé la teneur à Mr. d'Aillon, Ministre de France. L'intention de Sa Maj. Imp. Czarienne étant néanmoins de ne causer d'ombrage à aucune Puissance, ses Ministres dans les Pays étrangers doivent y faire connoître que le Traité fait avec la Cour de Vienne, n'est simplement que d'Alliance défensive, & sans qu'il y ait rien de stipulé au desavantage de qui que ce soit.

II. Le peu de nécessité à l'Electeur de Baviere d'entretenir un Ministre à *Petersbourg*, a porté ce Prince à rappeler le Baron de Neuhaus que le feu Empereur y avoit envoyé chargé de différentes commissions.

III. *Dannemarck*. A l'égard des dispositions de cette Cour par rapport aux affaires générales, il n'y a jusqu'à présent rien qui paroisse décidé sur ce sujet ; ce qui fait croire qu'elles pourront demeurer dans l'état où elle les a trouvées, qui est de n'y prendre nul parti, & que le nouveau Roi Frédéric V. se réglera dans ses arrangemens, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur de son Royaume, sur la conduite qu'a tenuë en tout le

feu Roi son pere. Il n'y a encore d'autre ordre de sa part quant aux troupes, si non qu'elles soient tenues sur le pied complet, particulièrement les Régimens d'Infanterie & de Cavalerie qui sont dans le *Holstein* : résolution qu'avoit déjà prise le feu Roi. Les réglemens faits touchant la Marine subsisteront également, & l'on entretiendra soigneusement avec la *Russie*, l'amitié qui subsiste avec cette Cour. On cherchera aussi à terminer entièrement l'affaire du Duché de *Schleswig* avec le Prince successeur au Trône de Sa Maj. Czarienne. D'ailleurs un Traité d'alliance conclu par le feu Roi avec la Cour de *Petersbourg*, est confirmé dans tous ses points. C'est le premier ouvrage du nouveau règne.

Le Roi a ordonné de faire une augmentation de quinze hommes par Compagnie dans la Garde du Corps.

Le Traité de paix avec les Algériens, dont on a fait mention le mois passé, est déjà conclu. Le Comte de Danneskiold, Commandant des trois Vaisseaux qu'on a envoyés à *Alger*, l'y signa le 5. Août avec des Députés de cette Régence. Il porte « que les Vaisseaux ayant pavillon de » *Dannemarc* ou de *Norvege*, pourront naviger » librement dans toutes les latitudes & les mers » où les Armateurs de la République font leurs » courses, à la charge pour les premiers de ne » point souffrir que d'autres Nations se servent » frauduleusement de ce Pavillon, & qu'en outre les Vaisseaux des Sujets de Sa Maj. Danoise » se devront être munis de Passeports convenables de cette Régence ; de la même manière » que l'observent les autres Nations qui sont » en paix avec la République : Qu'en vertu de » cette paix le Roi de *Dannemarc*, fournira » dès-

» dès-à-présent à la Régence d'Alger, mille  
 » quintaux de poudre, 20. mille boulets, 6.  
 » mille bombes, 40. pièces de canon de 12. &  
 » de 24. livres de balle, 6. mortiers, 60. cables,  
 » 50. mâts de Navires, 40. ancres, une cer-  
 » taine quantité d'armes de différente sorte,  
 » ainsi que d'autres munitions & instrumens qui  
 » peuvent servir à l'usage de l'artillerie. » Ces  
 dons ne sont considérés que par forme de pré-  
 sents, & pour que Sa Maj. Danoise justifie par-là  
 le contentement qu'elle a du Traité de paix con-  
 clu. Tous les ans on devra fournir la moitié de  
 ce qui est contenu dans la liste délivrée à ce  
 sujet.

IV. *Suede.* Il n'y a rien à mander de ce Pays  
 qui puisse intéresser l'étranger, à l'exception de  
 ce qui suit. Le Lord Ogilvie & les autres trans-  
 fuges Ecoffois, qui sont au nombre de treize  
 Officiers, & qui avoient abordé en *Norvege*, d'où  
 nous les avons dit sauvés le mois passé, ont  
 pris leur route par les Provinces de ce Royau-  
 me : Et étant arrivés à *Gottenbourg*, ils s'y sont  
 embarqués sur un Bâtiment, lequel a mis ensuite  
 à la voile pour *Dunkerque*. Les Officiers Suedois  
 engagés au service de la France, & qui se trou-  
 voient depuis plusieurs mois à *Gottenbourg*, se  
 sont embarqués avec eux.

Le Marquis del Puerto que le feu Roi d'Espa-  
 gne avoit nommé son Ambassadeur auprès des  
 États Généraux ayant reçu la nouvelle de la mort  
 de ce Prince, il a différé son départ de *Stockholm*,  
 jusqu'à ce qu'il fût informé des intentions du  
 nouveau Roi à cet égard.

V. *Pologne.* Tout a été disposé à *Varsovie*  
 pour la Diète générale, dont on croit l'ouver-  
 ture présentement faite, le Roi étant rendu en

cette

cette Ville. On conçoit les espérances les plus avantageuses pour cette Diette, tant parce que toute la Noblesse fait paroître des dispositions très-favorables d'y contribuer, qu'à cause que la tranquillité est assurée dans le Royaume, par un accommodement que les Maisons de Czartorinski & Poniatowski ont conclu avec la Maison de Tatlo, & par lequel elles ont terminé à l'amiable tous leurs différends. La convention arrêtée à ce sujet fut signée à *Varsovie* le 10. du mois de Juillet dernier.

### A R T I C L E VIII.

*Contenant les Naissance, Mariage, & les Morts des personnes Illustres, depuis le mois dernier.*

**N***aissance.* Le 24. de Juillet la Princesse du Biehl accoucha heureusement d'une Princesse à *Lisbonne*.

*Mariage.* Le Baron de Linckert, Ministre de l'Electeur de Mayence à la Diette générale de l'Empire, a épousé à *Bois-le-Duc* Mademoiselle de Reischach, fille du Baron de ce nom, Ministre de l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême auprès des Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas.

*Morts.* Le 3. d'Août mourut à l'Armée Française & Espagnole en *Italie* le Marquis de Puyguyon, que le Roi de France avoit nommé son Envoyé Extraordinaire auprès de l'Infant Don Philippe.

L'Abbé Mongault, l'un des Quarante de l'Académie Française, Associé vétéran de celle des Inscriptions & Belles Lettres, & ci-devant Précepteur du Duc d'Orléans, mourut le 15. à *Pa-*

ris dans la 72<sup>me</sup>. année de son âge.

Le 16. la mort enleva à *Guaftalla* le Duc de ce nom, sans laisser de postérité. Le Duché de ce nom étant un Fief relevant de l'Empire, la Régence de *Mantouë* a depuis fait prendre possession au nom de l'Empereur, tant de ce Duché, que des revenus qui y appartiennent, lesquels montent à 50. mille ducats par an. On croit que l'on disposera de ce Fief en faveur du Sérénissime Prince Charles de Lorraine. La Duchesse épouse du feu Duc étoit chargée depuis treize ans de la Régence du Pays, à cause de la situation fâcheuse où il se trouvoit, ayant été hors d'état de prendre connoissance d'aucune affaire.

Mr. de Vrech, Lieutenant-Général de Cavalerie au service du Roi de Prusse, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle-Noir, & ci-devant Chef du Régiment des Gardes à cheval de Sa Maj. Prussienne, est mort à *Schonebeck*, dans le Duché de *Magdebourg*. Il avoit remis quelques heures avant sa mort son Régiment au Général Major de Katzler.

Charles Seymour, Duc de Sommerfet, Comte de Hertfort, dans le Comté de ce nom, Chancelier de l'Université de Cambridge, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, Conseiller du Conseil Privé du Roi, & un des Gouverneurs de la Chartreuse, mourut le 21. à sa maison de plaisance de *Penworzh* dans le Comté de *Suffex*, âgé de 84. ans.

Le Chevalier Robert Sutton qui a été Ministre à la Cour de France, après la tenuë du Congrès de *Cambrai*, est mort à *Londres* le 24. dans un âge avancé.

Le 2. Septembre le Comte de Torcy, ancien Ministre & Secretaire d'Etat des affaires étrangères, dans lesquelles il a été employé sous le règne  
du

*des Princes &c.* Octobre 1746. 399  
Du feu Roi de France Louis XIV. est mort à  
Paris âgé de 82. ans.

Le Chevalier Jacques Stewart, qui, pendant la  
dernière rébellion d'Ecosse a commandé un déta-  
chement des troupes du fils du Prétendant, mou-  
rut le 5. dans la prison neuve à Londres, où il  
étoit détenu en attendant que son procès fut in-  
struit.

F I N.

---

Errata pour le mois de Septembre.

Page 184. ligne 20. l'exécution, lisez l'extin-  
ction. Page 220. transferez la note marginale à la  
page 225.

---

# TABLE

## DES ARTICLES

Du mois de Octobre 1746.

ARTICLE I. <i>Contenant quelques nouvelles de Littérature.</i>	233.
ARTICLE II. <i>Italie.</i>	247
ARTICLE III. <i>Espagne &amp; France.</i>	267
ARTICLE IV. <i>Angleterre &amp; Ecoſſe.</i>	276
ARTICLE V. <i>Pays-Bas.</i>	286
ARTICLE VI. <i>Allemagne.</i>	295
ARTICLE VII. <i>Nord.</i>	305
ARTICLE VIII. <i>Naiffance, Mariage &amp; Morts.</i>	307.